

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 1 2 / 1 1 / 2 0 2 4

Dossier complet le : 1 2 / 1 1 / 2 0 2 4

N° d'enregistrement : 2024-8987

1 Intitulé du projet

Création de cinq cellules commerciales répartis en 3 bâtiments à usage de commerce et de restaurant. Afin de desservir ces bâtiments, le projet est agrémenté de 124 places de parking dont 5 places pour les PMR et 25 places pour recharger les voitures électriques. Le projet se situe sur la commune de Fitz-James (60 600).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SARL

Raison sociale

GRABERT ROTIA

N° SIRET

9 0 2 8 0 9 9 8 7 0 0 0 1 6

Type de société (SA, SCL...)

Société à responsabilité limitée (SARL)

Représentant de la personne morale : Madame

Nom

Robert

Monsieur

Prénom(s)

David

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
41°a	Aire de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus. Parking clientèle de 124 places de stationnement dans le cadre du présent projet.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Ce projet consiste en la réalisation de cinq cellules à usage de commerce et de restaurant. Ces bâtiments seront agrémentés de 124 places de stationnement, dont 5 places PMR et 25 places IRVE. Le projet est localisé au sein d'un secteur attractif sur le plan économique. Situé à l'entrée Nord de la commune de Fitz-James et desservi par la RD916, le projet est situé au sein d'une zone comprenant des commerces et des activités récemment installés (France Travail, Gamm vert, etc.)

4.2 Objectifs du projet

Le site d'étude se situe sur la commune de Fitz-james dans le département de l'Oise (60). Le projet de construction comprend les parcelles cadastrales suivantes : ZB248, ZB264 et ZB278. La superficie du terrain sur lequel est envisagé le projet est de 9 581m².

Le projet prévoit la création de cinq cellules commerciales répartis en 3 bâtiments à usage de commerce et de restaurant. Afin de desservir ces bâtiments, le projet est agrémenté de 124 places de parking dont 5 places pour les PMR et 25 places pour recharger des voitures électriques.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux de construction des bâtiments et des places de stationnement sont envisagés sur une durée de 12 mois.

Le projet prévoit également :

La réalisation de deux accès :

- Une bretelle au Nord au droit du giratoire coupant la parcelle en deux afin de desservir l'entrée de la zone, ainsi que France Travail localisé au Sud du projet.

- La rue Rosa Parks à l'Est sera prolongée en double sens pour desservir directement les bâtiments 1 et 2.

La création de voies douces :

Les voies douces existantes seront prolongées afin de permettre la circulation des piétons et des cycles. La zone d'activités est également desservie par le réseau de transport en commun.

L'aménagement des espaces verts :

Afin de préserver la biodiversité, un minimum de 50% d'ombrage sur le parking est envisagé.

Les aires de stationnement seront flanquées d'une prairie fleurie au Nord et autour des bâtiments 2 et 3, et plantées d'arbres de hautes tiges d'essences locales. Les contours des limites séparatives et des retraits imposés au droit des alignements seront également plantés d'arbustes d'essences locales.

Ainsi, l'emprise des espaces végétalisés est estimée à 2 434 m².

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Durant sa phase d'exploitation, le projet prévoit l'accueil de la clientèle accédant aux cellules commerciales, avec une capacité maximale de 124 places de stationnement (Places PMR et IRVE comprises).

Ces espaces seront à usage exclusif des clients accédant aux commerces et au restaurant.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

permis de construire (PC)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie totale du terrain	9 581 m ²
Emprise au sol des bâtiments projetés	2 052 m ²
Surface des 3 bâtiments	1 920 m ²
Places de stationnement	124 places
Surface totale affectée au stationnement, circulation comprise	5 095 m ²
Surface espace vert	2 432 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie : **Rosa Parks**

Lieu-dit :

Localité : **FITZ JAMES**

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " E Lat. : ° ' " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non. Le projet se situe à environ 885 mètres au Sud-Ouest de la ZNIEFF de type I la plus proche, intitulée "Bois de la Frête à Fitz-James" (N°220013618).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non. La commune de Fitz-James n'est pas classée en zone de montagne au titre de l'article 3 de la loi n°85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne (dite loi Montagne) qui définit les zones de montagne dans lesquelles s'appliquent les articles L.122-1 et suivants du code de l'urbanisme.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non. Le projet se situe à environ 28 kilomètres au Sud-Est de la zone couverte par un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) la plus proche, intitulée "La Montagne sous les Brosses" (FR3800795).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non. Le projet se situe à plus de 100 kilomètres du littoral.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non. Le projet n'est pas inclus dans un périmètre de réserve ou de parc naturel. Le projet se situe à environ 14 kilomètres au Nord du Parc Naturel Régional (PNR) le plus proche, intitulé "Oise-Pays de France" (FR8000043).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Plan de Prévention des Bruits dans l'Environnement (PPBE) des infrastructures routières départementales de l'Oise a été révisé et arrêté le 14 décembre 2020. Ce PPBE concerne les infrastructures routières de troisième échéance supportant un trafic de plus de 3 millions de véhicules par an. La RD 916, longeant le côté Ouest du site-projet, est concernée par ce PPBE.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non. Le projet n'est pas situé dans le périmètre de protection d'un monument historique.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non. Le projet n'est pas concerné par la présence de zones humides. Le projet se situe à environ 500 mètres d'une zone humide potentielle.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non. La commune n'est pas concernée par un PPRN. Non. La commune n'est pas concernée par un PPRT.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non. Deux anciens sites industriels ou activités de services sont situés à moins de 500 mètres du projet. Il s'agit de deux garages et carrosseries automobiles en activité, présentant un risque potentiel de pollution.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui. Le projet se situe dans la zone de répartition des eaux de l'Albien Néocomien. Le projet ne prévoit aucun forage ni aucun prélèvement sur la ZRE de l'Albien Néocomien.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non. Le projet se situe en dehors d'un périmètre de protection de captage public en eau potable. Le projet se situe à environ 1,2 kilomètres au Nord du périmètre de protection rapprochée le plus proche.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non. Le projet n'est pas situé au sein d'un site inscrit. Le projet se situe à environ 12 kilomètres du site inscrit le plus proche, intitulé "Propriété Naquet".

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non. Le projet n'est pas situé sur un site Natura 2000. Le projet se situe à environ 7 kilomètres à l'Est du site Natura 2000 le plus proche. Il s'agit d'une Zone Spéciale de Conservation (ZSC), intitulée "Massif forestier de Hez-froidmont et Mont-César" (FR2200377).
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Non. Le projet n'est pas situé sur un site classé. Le projet se situe à environ 1,6 kilomètre au Nord du site classé le plus proche, intitulé "Promenade du châtelier".

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non. Le projet n'est pas susceptible de nécessiter des prélèvements d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non. Le projet n'est pas de nature à impliquer des drainages ou des modifications des masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non. Le projet n'est pas excédentaire en matériaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le nivellement du terrain a été réalisé afin de remblayer à l'aide des déblais effectués.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui. Le projet est en adéquation avec les ressources disponibles. D'autres bâtiments à usage de commerce et de tertiaire implantés à proximité directe du projet sont raccordés au réseau d'eau potable et réseau d'assainissement. Le projet sera également raccordé à l'eau potable et au réseau d'assainissement.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui. Le projet est susceptible d'entraîner la dégradation d'habitats et/ ou d'espèces inféodées aux prairies mésiques à sèches. Cependant, le projet ne semble pas susceptible d'entraîner la destruction d'espèces floristiques et faunistiques protégées. Le projet est localisé dans un contexte déjà urbanisé, pour lequel les continuités écologiques sont limitées.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non. Le projet n'est pas susceptible d'avoir un impact sur un habitat ou une espèce d'un site Natura 2000. Le projet n'est pas situé sur un site Natura 2000. Le projet se situe à environ 7 kilomètres à l'Est du site Natura 2000 le plus proche. Il s'agit d'une Zone Spéciale de Conservation (ZSC), intitulée "Massif forestier de Hez-froidmont et Mont-César" (FR2200377).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non. Le projet se situe en zone 1AUea, zone d'extension future, à vocation mixte urbanisable sur le court terme d'après le PLU de Fitz-James.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non. Le projet n'est pas concerné par un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non. Le projet n'est pas concerné par des risques naturels. Le projet est localisé en dehors de zones reconnues à risques. Le projet n'est pas concerné par un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non. Le projet n'est pas susceptible d'engendrer des risques sanitaires.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non. Le projet n'est pas concerné par des risques sanitaires.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui. Le projet consiste en la création de nouvelles cellules commerciales et de places de stationnement attenantes. Le projet est susceptible d'engendrer une augmentation du trafic et des déplacements. Le projet prévoit la création d'une bretelle desservant le Nord du site au droit du sens giratoire afin de fluidifier le trafic.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui. Le projet sera source de bruit temporairement en phase chantier. Le projet en lui même n'est pas susceptible d'engendrer de nuisances sonores. Le fréquentation du site par la clientèle sera sources d'émissions sonores.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui. Le projet est situé aux abords de la RD 916, classée catégorie 2.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non. Le projet n'est pas susceptible d'engendrer des odeurs.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non. Le projet n'est pas concerné par des nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non. Le projet n'engendre pas de vibrations.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non. Le projet n'est pas concerné par des vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui. Le projet est susceptible d'engendrer des émissions lumineuses, notamment par le biais d'enseignes lumineuses. Ces sources lumineuses seront programmées selon l'usage du site de façon à <u>limiter l'impact de ces émissions</u> .
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui. Le projet s'inscrit dans un contexte urbain déjà concerné par des émissions lumineuses, par la présence d'enseignes lumineuses et par l'éclairage des voiries et parkings voisins.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non. Le projet n'engendre pas de rejets liquides. Les eaux des toitures ainsi que les eaux de ruissellement après traitement dans un séparateur à hydrocarbure seront redirigées vers le bassin d'infiltration de la zone commerciale créé à cet effet.
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non. Le projet est susceptible d'engendrer des effluents de types eaux pluviales et eaux usées vers les réseaux d'assainissement séparatif.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui. Le projet engendrera la production de déchets non dangereux durant sa phase d'exploitation, assimilés à des déchets organiques et des emballages divers. Ces Déchets Inertes Banals (DIB) seront évacués vers des circuits autorisés.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non. Le projet n'est pas susceptible de porter atteinte au patrimoine. Le monument classé le plus proche est situé à environ 1,6 kilomètre au Nord du site. Le projet ne prévoit pas l'installation de clôtures afin de ne pas créer d'effet barrière d'un point de vue paysager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui. Le projet s'inscrit dans le cadre d'un aménagement du territoire avec la création de cellules commerciales. Le projet constitue un élément positif en terme d'urbanisme et d'attractivité du territoire.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

D'après les investigations de terrain menées au printemps 2024, les parcelles concernées par le projet, aujourd'hui en friches, sont favorables aux espèces inféodées aux prairies mésiques à sèches. Le projet n'aura pas d'incidence sur des espèces floristiques et faunistiques protégées.

Le site a fait l'objet d'une détermination de zone humide qui a conclu à une caractérisation non humide de la parcelle.

Le projet prévoit l'aménagement d'espaces verts au profit de la biodiversité, notamment par la biais de plantation d'arbres et d'arbustes d'essences locales, et par l'aménagement de prairies fleuries.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Situé sur une zone à vocation mixte d'urbanisme, le projet répond aux ambitions de dynamisation du secteur économique sur la commune de Fitz-James. Le projet permet d'apporter une nouvelle forme d'activité au sein d'une zone d'activités existante, et participe ainsi au développement d'un pôle attractif. L'implantation est envisagée sur des parcelles en friches, en dehors de toutes zones humides, dans un contexte environnant déjà urbanisé. Les investigations de terrains réalisées au printemps 2024 n'ont pas révélé la présence d'espèces protégées susceptibles d'être impactées par le projet. De plus, dès sa conception, le projet intègre la préservation de la biodiversité par la mise en place de près de 2 500 m² d'espace vert. Enfin, le projet n'engendre pas de rejet ou de nuisance susceptible d'avoir des incidences sur la santé ou sur l'environnement. Au regard des critères de l'examen au cas par cas, nous estimons que le projet peut être dispensé d'une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R. 122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		<input type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom Robert

Prénom David

Qualité du signataire Gérant

À

Fait le / /

Téledéclaré le 29/10/202

Signature du (des) demandeur(s)

Département :
OISE

Commune :
FITZ JAMES

Section : ZB
Feuille : 000 ZB 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/4000

Date d'édition : 02/06/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

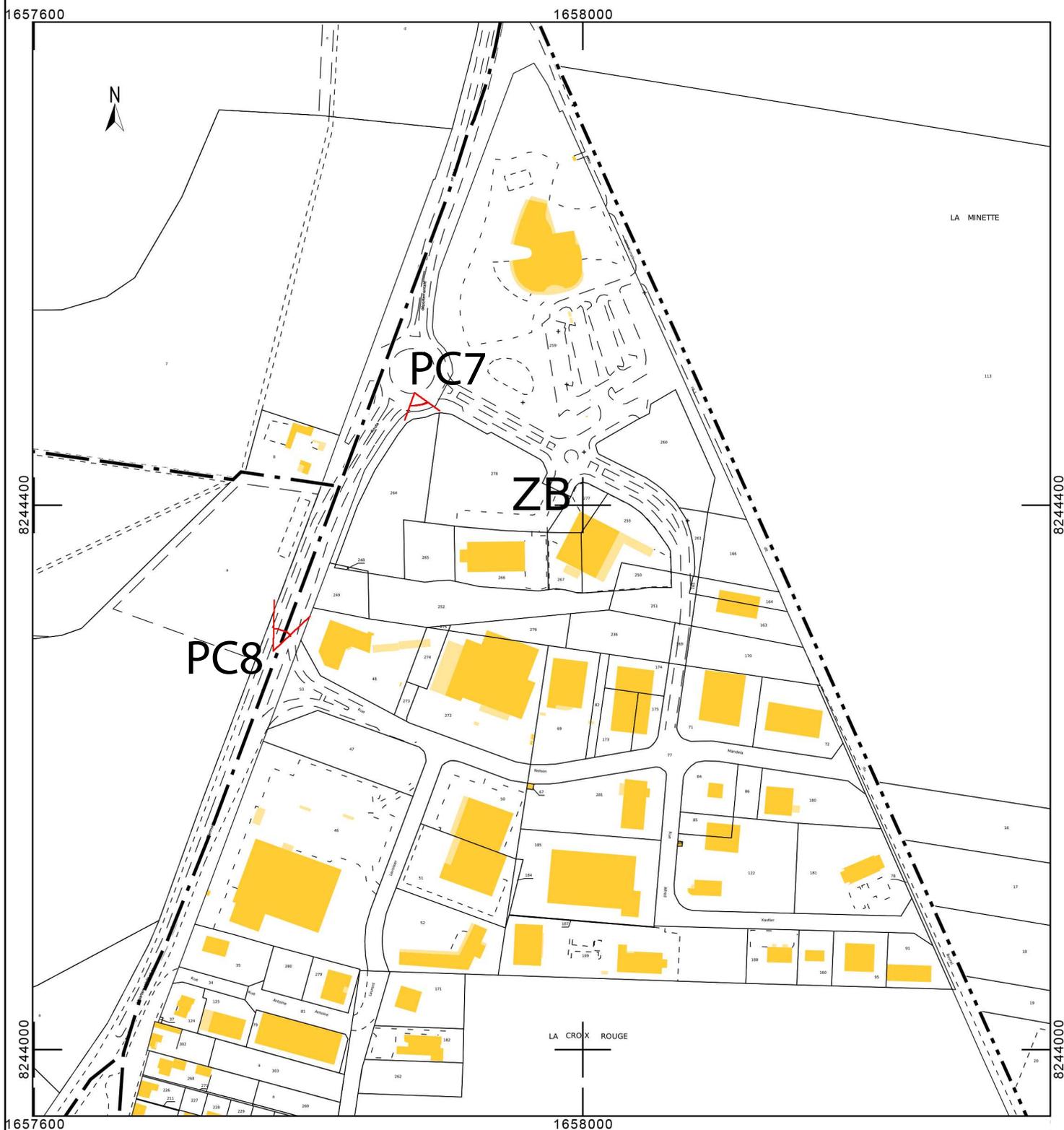
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
BEAUVAIS
POLE TOPOGRAPHIQUE ET DE
GESTION CADASTRALE 60018
60018 BEAUVAIS CEDEX
tél. 03-44-79-54-42 - fax 03-44-79-55-17
cdif.beauvais@dgfip.finances.gouv.fr

PC1 Plan de situation

Cet extrait de plan vous est délivré par :

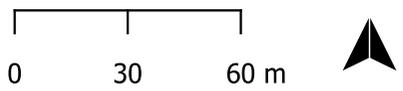
cadastre.gouv.fr



GRABERT-ROTIA - Fitz-James (60)



Plan des abords du projet



Légende :

 Emprise du projet





PC7



PC8

Parcelle ZB n°248, n°264, n°278 :

Superficie du terrain : 9 581m²
Emprise au sol bâtiments projetés : 2 052m² (21,4 %)
Emprise espaces végétalisés : 2 434 m² (25,4 %)

Surfaces :

Lot N°1 : 400m²
Lot N°2 : 320m²
Lot N°3 : 400m²
Lot N°4 : 400m²
Lot N°5 : 400m²
Surface totale : 1920m²

Stationnement exigé : 124 places
Places PMR : 5 places
Places IRVE : 25 places



 Laurent Devin Architecte S20125 2, Allée Stéphane Mallarmé 60 000 Beauvais 06 58 81 57 87 laurentdevin@architecture-concept-design.com	 BENOIT CJ DOYSIE DESIGN 34, Rue Nully d'Hecourt 60 000 Beauvais 48, Place René Goblet 80 000 Amiens 06.87.69.52.90 contact@doysie.fr	Construction de 3 bâtiments d'activités - PC	
		PC2 - Plan masse	
Ech. : 1/500e		07/08/23	
Format A3			



Dossier 23 ENV 4703

Pré diagnostic Faune/Flore et étude Zone humide

Commune : Fitz James (60)

DEMANDEUR :

GRABERT ROTIA

1b rue Charles Tellier
60000 BEAUVAIS

Juin 2024

Version 2



Site de Fitz-James

Assisté de :

SARL ROUTIER ENVIRONNEMENT

19 rue Sadi Carnot - 80140 OISEMONT

☎ : 03.22.25.05.30

Courriel : contact@routier-environnement.com

Contexte et objectif du dossier

GRABERT ROTIA envisage la création d'un restaurant et de deux commerces. Les parcelles ZB248, ZB264 et ZB278 sur lesquelles se trouve le projet représentent une surface de 10 860 m². La création du bâtiment se complète avec la création d'un parking de 124 places dont 5 places pour les PMR et 25 places pour recharger les voitures électriques.

Contexte réglementaire

Plusieurs lois sont à l'origine d'avancées importantes pour la protection de l'environnement et des espèces animales et végétales. Les inventaires faune/flore sont essentiels pour évaluer les impacts des projets sur les milieux naturels et proposer des solutions cohérentes pour éviter-réduire-compenser les dégradations faites à l'environnement. Parmi les mesures marquantes pour la préservation de l'environnement, notons :

- Le Grenelle de l'environnement la loi de programmation du 3 août 2009, dite « Loi Grenelle 1 » qui trace les grands axes d'une politique nationale pour la préservation de l'environnement.
- Cette loi est complétée le 12 juillet 2010 par la loi portant engagement national pour l'environnement, dite « Loi Grenelle 2 ». Ce texte décline les propositions du « Grenelle 1 » par des actions concrètes à l'échelle nationale. Au sein de cette loi, l'article L. 122-1 du code de l'environnement rappelle notamment que « Les projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagement publics et privés qui, par leur nature, leur dimension ou leur localisation sont susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement ou la santé humaine sont précédés d'une étude d'impact. »
- Le 8 août 2016, la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages est promulguée. Composé de 174 articles, ce texte a pour but de protéger, restaurer et valoriser la biodiversité et notamment éviter, réduire, compenser les impacts négatifs de certaines activités humaines sur l'environnement. Il est notamment inscrit que « Les mesures de compensation des atteintes à la biodiversité visent un objectif d'absence de

perte nette, voire de gain de biodiversité. Elles doivent se traduire par une obligation de résultat et être effectives pendant toute la durée des atteintes. ».

Objectif de l'étude

Notre mission consiste en la réalisation d'un pré diagnostic écologique sur le site projet. La démarche débute par l'inventaire des enjeux potentiels, répertoriés à l'aide d'une analyse bibliographique des espaces naturels classés et des données écologiques existantes sur ou autour du site d'étude :

- La flore et les habitats
- L'avifaune
- L'entomofaune
- La mammalofaune
- L'herpétofaune

À partir des résultats obtenus, une évaluation des enjeux puis des impacts engendrés par le projet est réalisée.

Il sera également étudié la recherche de zone humide sur la parcelle qui sera impactée par les travaux.

SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
1. CONTEXTE DU PROJET	4
1.1. PRESENTATION DU PROJET	4
1.2. LOCALISATION DU SITE D'ÉTUDE	4
2. CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	7
2.1. LES ZONAGES REGLEMENTAIRES ET D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE	7
2.1.1. <i>Les zonages d'inventaires du patrimoine naturel</i>	7
2.1.2. <i>Les zonages réglementaires</i>	10
2.1.3. <i>Les autres zonages</i>	13
2.2. TRAME VERTE ET BLEUE	16
2.2.1. <i>Schéma Régional de Cohérence Ecologique</i>	16
2.2.2. <i>La zone d'étude au sein de la trame verte et bleue régionale</i>	17
2.3. CONCLUSION BIBLIOGRAPHIQUE	19
3. MÉTHODOLOGIE DE PROSPECTIONS.....	20
3.1. ÉQUIPE DE TRAVAIL.....	20
3.2. DATE ET CONDITION DE PROSPECTIONS	20
3.3. METHODOLOGIE PAR TAXON	20
3.3.1. <i>Habitats et flore</i>	20
3.3.2. <i>L'avifaune</i>	21
3.3.3. <i>Mammalofaune</i>	22
3.3.4. <i>L'entomofaune</i>	23
3.3.5. <i>L'herpétofaune</i>	23
3.4. METHODOLOGIE ZONE HUMIDE	24
3.4.1. <i>Analyse pédologique</i>	24
3.4.2. <i>Analyse floristique</i>	24
4. DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE	25
4.1. FLORE ET HABITATS.....	25
4.1.1. <i>Bibliographie</i>	25

4.1.2. <i>Premières investigations</i>	25
<i>Description des habitats</i>	25
<i>La flore</i>	27
<i>Bilan des enjeux Flore et Habitats à la suite des premières investigations</i> : ..	29
4.1.3. <i>Secondes investigations</i>	32
<i>Flore - Orchidées</i>	32
<i>Flore - Générale</i>	34
<i>Description des habitats</i>	36
<i>Bilan des enjeux Flore et Habitats à la suite des secondes investigations</i>	37
4.1.4. <i>Zone humide</i>	39
4.2. L'AVIFAUNE.....	44
4.2.1. <i>Avifaune nicheuse</i>	44
4.2.2. <i>Avifaune hivernante</i>	44
4.2.3. <i>Avifaune de passage</i>	44
4.2.4. <i>Les enjeux avifaunes</i>	44
4.2.5. <i>Bilan des enjeux avifaune</i>	47
4.3. LES MAMMIFERES.....	47
4.3.1. <i>Les chiroptères</i>	47
4.3.2. <i>Bilan des enjeux chiroptères</i>	47
4.3.3. <i>Les mammifères terrestres</i>	47
4.3.4. <i>Bilan des enjeux mammifères terrestres</i>	47
4.4. L'ENTOMOFAUNE.....	48
4.4.1. <i>Les odonates</i>	48
4.4.2. <i>Les lépidoptères - rhopalocères</i>	48
4.4.3. <i>Les orthoptères</i>	48
4.4.4. <i>Bilan des enjeux entomofaune</i>	48
4.5. L'HERPETOFAUNE.....	48
5. SYNTHÈSE DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES	49
5.1. RECAPITULATIF DES ENJEUX PAR GROUPE TAXONOMIQUE	49
5.2. ENJEUX PAR HABITAT	50
5.3. CARTOGRAPHIE DES ENJEUX ECOLOGIQUES PAR HABITAT	51
6. CONCLUSION.....	52

1. CONTEXTE DU PROJET

1.1. Présentation du projet

Le site d'étude se situe sur la commune de Fitz-James dans le département de l'Oise (60), le projet de construction comprend les parcelles cadastrales suivantes : ZB248, ZB264 et ZB 278.

La superficie du terrain sur lequel est envisagé le projet est de 10 860 m².

Le projet prévoit la création de deux commerces et un restaurant. Afin de desservir ces bâtiments, le projet est agrémenté de 124 places de parking dont 5 places pour les PMR et 25 places pour recharger les voitures électriques.



Figure 1 : Plan du projet (Source : GRABERT ROTIA)

1.2. Localisation du site d'étude

Le terrain se situe sur la commune de Fitz James dans le département de l'Oise (60). L'étude se porte précisément au Centre-Est de la commune.

Le projet de délocalisation comprend les parcelles cadastrales suivantes : ZB248, ZB264 et ZB 278. La superficie totale à caractériser est de 10 860 m².



Figure 2 : Localisation du site par rapport à Fitz James

Une aire d'étude rapprochée est définie, elle correspond à la zone d'étude immédiate. Les inventaires ont été réalisés en période hivernale et ne sont pas exhaustifs compte tenu de la période non propice pour l'observation de la flore et les autres taxons. La zone immédiate couvre une surface de 10 860 m².

Une aire d'étude élargie, de 10 km autour de l'aire d'étude immédiate a été définie afin de prendre en compte le fonctionnement écologique des espèces à une échelle plus importante. Les cartes des pages suivantes présentent la délimitation des aires d'études.

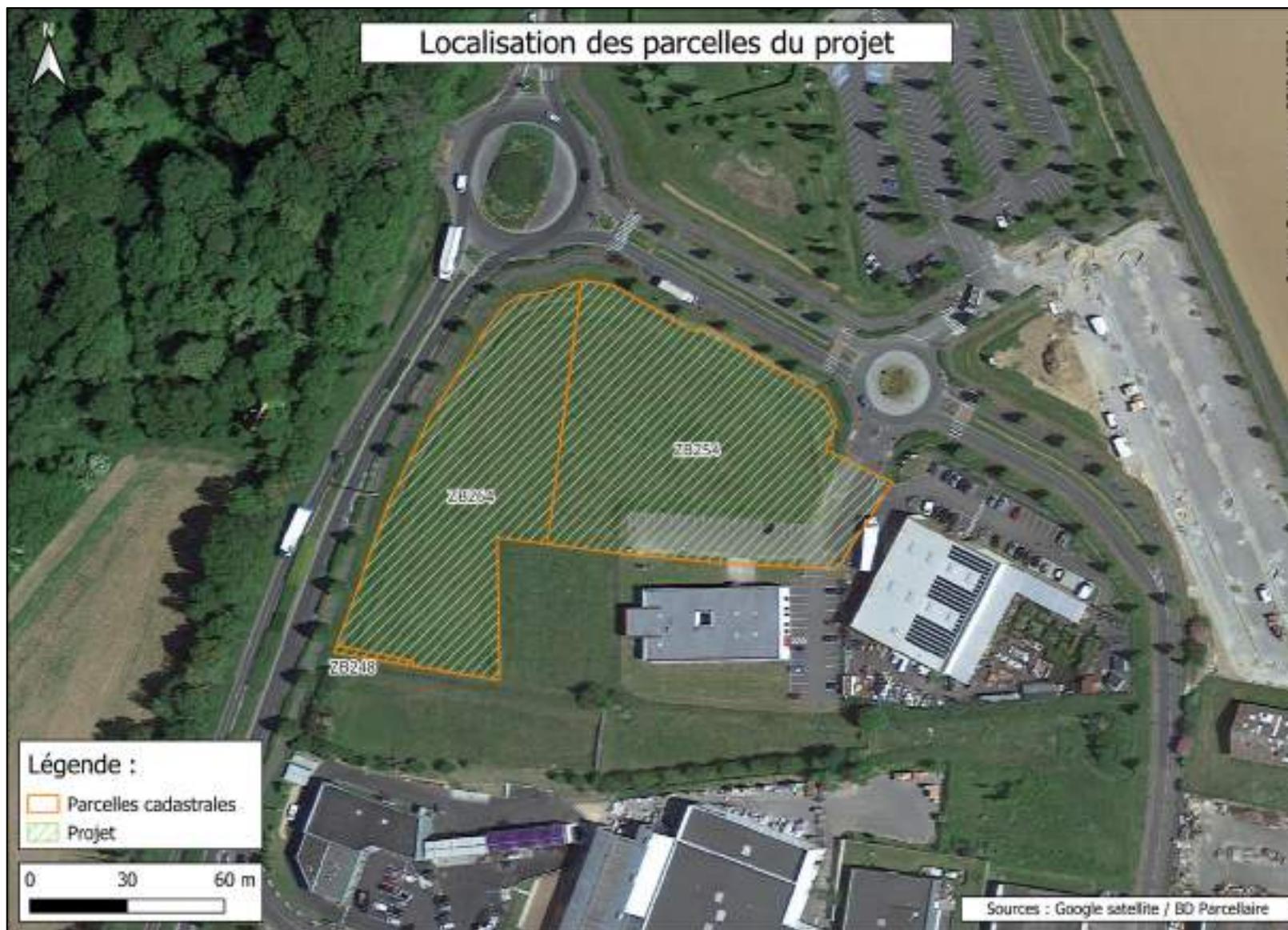


Figure 3 : Localisation des parcelles du projet



Figure 4 : Aire d'étude élargie de 10 km

2. CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

2.1. Les zonages réglementaires et d'inventaire du patrimoine

Les différents zonages relatifs au patrimoine naturel ont été relevés dans la zone d'étude élargie.

On distingue 3 grands types de zonages liés au patrimoine naturel :

- **Les zonages d'inventaires du patrimoine naturel**, ces espaces n'ont pas de portée réglementaire directe, mais sont une source de connaissance importante pour un territoire sur sa richesse écologique. Ces informations nous permettent notamment d'orienter nos recherches avant notre intervention sur le terrain. Ces zonages comprennent les ZNIEFF et les ZICO.
- **Les zonages réglementaires** imposent une contrainte réglementaire. Il en existe de nombreux types tels que :
 - o les sites Natura 2000 (Directive « Habitats » et « Oiseaux ») ;
 - o les APPB (Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope) ;
 - o les RNR et RNN (Réserves Naturelles Régionales et Nationales) ;
 - o PNR (Parcs Naturels Régionaux)
 - o Sites classés et inscrits
 - o Les PNR (Parcs naturels régionaux) ne sont pas véritablement des zonages réglementaires, néanmoins chaque PNR rédige une charte détaillant la politique de protection de l'environnement et d'aménagement de son territoire. Cette charte est approuvée par les communes adhérentes et doit être respectée.
- **Les autres zonages environnementaux**, ce sont des sites dont l'acquisition foncière est réalisée par des structures publiques (Conseil départemental, Conservatoire du littoral) ou associatives (Conservatoire d'Espaces Naturels) qui ont pour vocation la protection de la biodiversité. Ils comprennent :
 - o Les ENS (Espaces Naturels Sensibles)

- o Les terrains du Conservatoire du littoral
- o Les terrains des Conservatoires d'espaces naturels

Il ne sera listé dans les pages suivantes uniquement les zonages se trouvant dans la zone d'étude élargie.

2.1.1. Les zonages d'inventaires du patrimoine naturel

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

L'inventaire des ZNIEFF à vocation à identifier et décrire sur le territoire français, les espaces présentant le plus grand intérêt écologique et abritant la biodiversité patrimoniale. Ces inventaires ont été lancés en 1982, et servent maintenant de socle de connaissance et d'outil d'aide à la décision pour la gestion et la protection des espaces.

On distingue deux types de ZNIEFF :

- Les ZNIEFF de type I : Espace généralement de faible surface, comportant des milieux homogènes et également la présence d'espèces, d'association d'espèces ou d'habitats rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel régional.
- Les ZNIEFF de type II : Espaces qui englobent des ensembles naturels fonctionnels et paysagers. Ces espaces possèdent une cohésion et une richesse plus importante que le reste du territoire.

Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)

Les ZICO sont des sites d'intérêt majeur qui hébergent des effectifs d'oiseaux sauvages jugés d'importance communautaire ou européenne. Les ZICO ont été désignées dans le cadre de la Directive Oiseaux 79/409/CEE de 1979.

Ces zones ont servi de base pour la création des ZPS (zones de protection spéciale) du réseau Natura 2000. Leur périmètre n'ayant pas évolué depuis 1994, les ZICO sont de vieux zonages, il devient donc de moins en moins judicieux de les utiliser.

Tableau 1 : Récapitulatif des zonages d'inventaires

CODE	NOM	SURFACE (ha)	Distance (km)
ZNIEFF de type I			
220013618	BOIS DE LA FRÊTE A FITZ-JAMES	154,599	0,885
220420018	RÉSEAU DE COURS D'EAU SALMONICOLES DU PLATEAU PICARD ENTRE BEAUVAIS ET COMPIÈGNE : LAVERSINES, ARONDE ET BRÊCHE.	45,526	1,5
220005053	FORÊT DOMANIALE DE HEZ-FROIDMONT ET BOIS PÉRIPHÉRIQUES	4102,691	3,1
220014098	BOIS DES CÔTES, MONTAGNES DE VERDERONNE, DU MOULIN ET DE BERTHAUT	1759,092	3,9
220220020	LARRIS DU CULMONT ENTRE LAMECOURT ET ERQUERY	16,303	3,9
220013815	MARAIS TOURBEUX DE LA VALLÉE DE LA BRÊCHE DE SÉNÉCOURT À UNY	106,142	5,5
220420007	COTEAUX DE MÉRARD ET DE CAMBRONNE-LES-CLERMONT	361,370	6,7
220005063	MARAIS DE SACY-LE-GRAND ET BUTTES SABLEUSES DES GRANDS MONTS	1655,054	8,1
220013611	LARRIS ET BOIS DE MONT	583,796	8,8
220014096	MARAIS TOURBEUX DE BRESLES	556,043	9,0
220013775	BOIS DE TROIS ÉTOTS ET DE PRONLEROY	240,264	9,7
ZICO			
PE 06	MARAIS DE SACY	2368,544	7,8
ZNIEFF de type II			

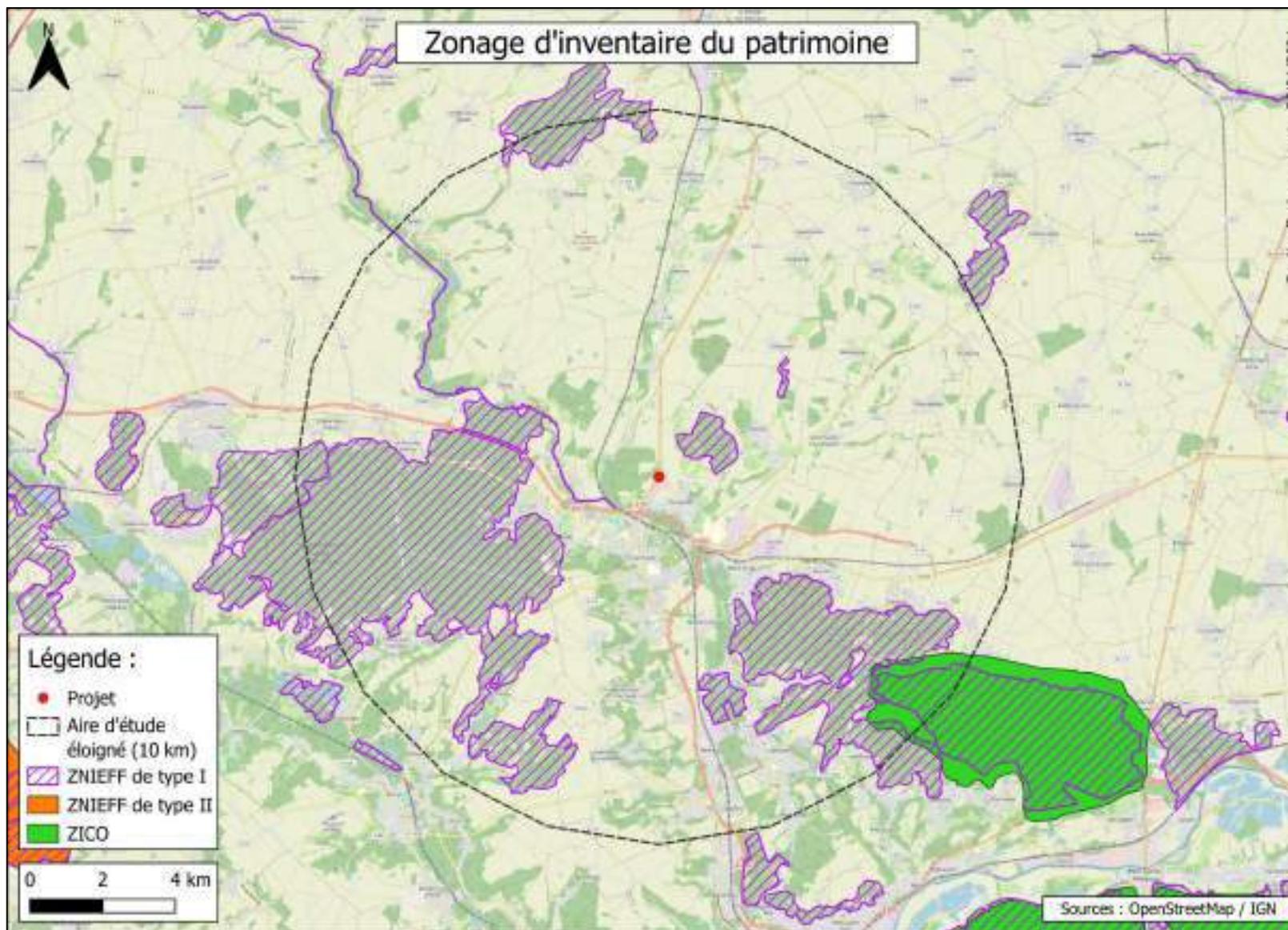


Figure 5 : Zonage d'inventaire du patrimoine dans un rayon de 10 km autour du site

2.1.2. Les zonages réglementaires

Natura 2000

Natura 2000 est un réseau écologique européen qui vise à conserver ou à rétablir des habitats naturels et semi-naturels et des espèces à forts enjeux de conservation en Europe, tout en prenant en compte les exigences économiques et sociales des territoires concernés. Le réseau est divisé en deux zones distinctes :

- Zones de Protection Spéciale (ZPS) qui visent la conservation d'espèces d'oiseaux sauvages figurant à l'annexe I de la Directive Oiseaux.
- Zones Spéciales de Conservation (ZSC) pour la conservation d'espèces et d'habitats figurant aux annexes I et II de la Directive Habitats Faune Flore.

Site inscrit

« Un site inscrit est un espace naturel ou bâti de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque qui nécessite d'être conservé. »
Ministère de la culture

Site classé

« Un site classé est un site artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, dont la qualité appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état et la préservation de toute atteinte grave. Le classement concerne des espaces naturels ou bâtis, quelle que soit leur étendue. Cette procédure est très utilisée dans le cadre de la protection d'un « paysage », considéré comme remarquable ou exceptionnel. » Ministère de la culture.

Réserve Naturelle Nationale (RNN)

Les réserves naturelles nationales sont un outil de protection à long terme d'espaces, d'espèces et d'objets géologiques rares ou caractéristiques, ainsi que de milieux naturels fonctionnels et représentatifs, ainsi que les milieux naturels fonctionnels et représentatifs de la diversité biologique en France. Les sites sont gérés par un organisme local en concertation avec les acteurs du territoire. Ils sont soustraits à toute intervention artificielle susceptible de les dégrader, mais peuvent faire l'objet de mesures de réhabilitation écologiques ou de gestion en fonction des objectifs de conservation.

Réserve Naturelle Régionale (RNR)

Les réserves naturelles régionales présentent les mêmes caractéristiques de gestion que les réserves naturelles nationales, à ceci près qu'elles sont créées par les Régions. Elles constituent aujourd'hui à la fois un vecteur des stratégies régionales en faveur de la biodiversité et un outil de valorisation des territoires.

Une réserve naturelle nationale est un outil de protection à long terme d'espaces, d'espèces et d'objets géologiques rares ou caractéristiques, ainsi que des milieux naturels fonctionnels et représentatifs de la diversité biologique en France. Les sites sont gérés par un organisme local en concertation avec les acteurs du territoire. Ils sont soustraits à toute intervention artificielle susceptible de les dégrader, mais peuvent faire l'objet de mesures de réhabilitation écologique ou de gestion en fonction des objectifs de conservation.

Parc naturel régional (PNR)

Les parcs naturels régionaux sont créés pour protéger et mettre en valeur de grands espaces ruraux habités. Le classement en « Parc naturel régional » peut être réalisé lorsque le territoire est de grande qualité, mais que l'équilibre entre les différentes composantes du patrimoine culturel et naturel est fragile (paysages, milieux naturels et patrimoine culturel). Un Parc naturel régional s'organise autour :

- Du développement durable
- De la protection et de la valorisation de son patrimoine culturel et naturel.

RAMSAR

Les sites RAMSAR sont des zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau. La convention de Ramsar est un traité international adopté par 170 états, le 2 février 1971, ayant pour but d'enrayer la dégradation et la disparition des zones humides. La France s'est engagée à préserver 52 sites représentant une surface de plus de 3,7 millions d'hectares.

Arrêté de Protection de Biotope (APB)

« Les arrêtés de protection de biotope (APB ou APPB) sont des actes administratifs pris en vue de préserver les habitats des espèces protégées, l'équilibre biologique ou la fonctionnalité des milieux. » Cerema

Tableau 2 : Récapitulatif des zonages réglementaires

CODE	NOM	SUPERFICIE (ha)	DISTANCE (km)
Natura 2000 - ZSC			
FR2200377	Massif forestier de Hez-Froidmont et Mont César	850,415	7,2
FR2200378	Marais de Sacy-le-Grand	1367,275	8,1
Site classé			
60 SC 06	Zone de protection du Châtellier	12,077	1,6
60 SC 07	Promenade du Châtellier	3,300	1,7
RAMSAR			
FR7200049	Marais de Sacy	1072,347	8,1
Natura 2000 - ZPS			
Site inscrit			
Arrêté protection biotope (APB)			
Parc naturel régional (PNR)			
Réserve naturelle nationale (RNN)			
Réserve naturelle régionale (RNR)			

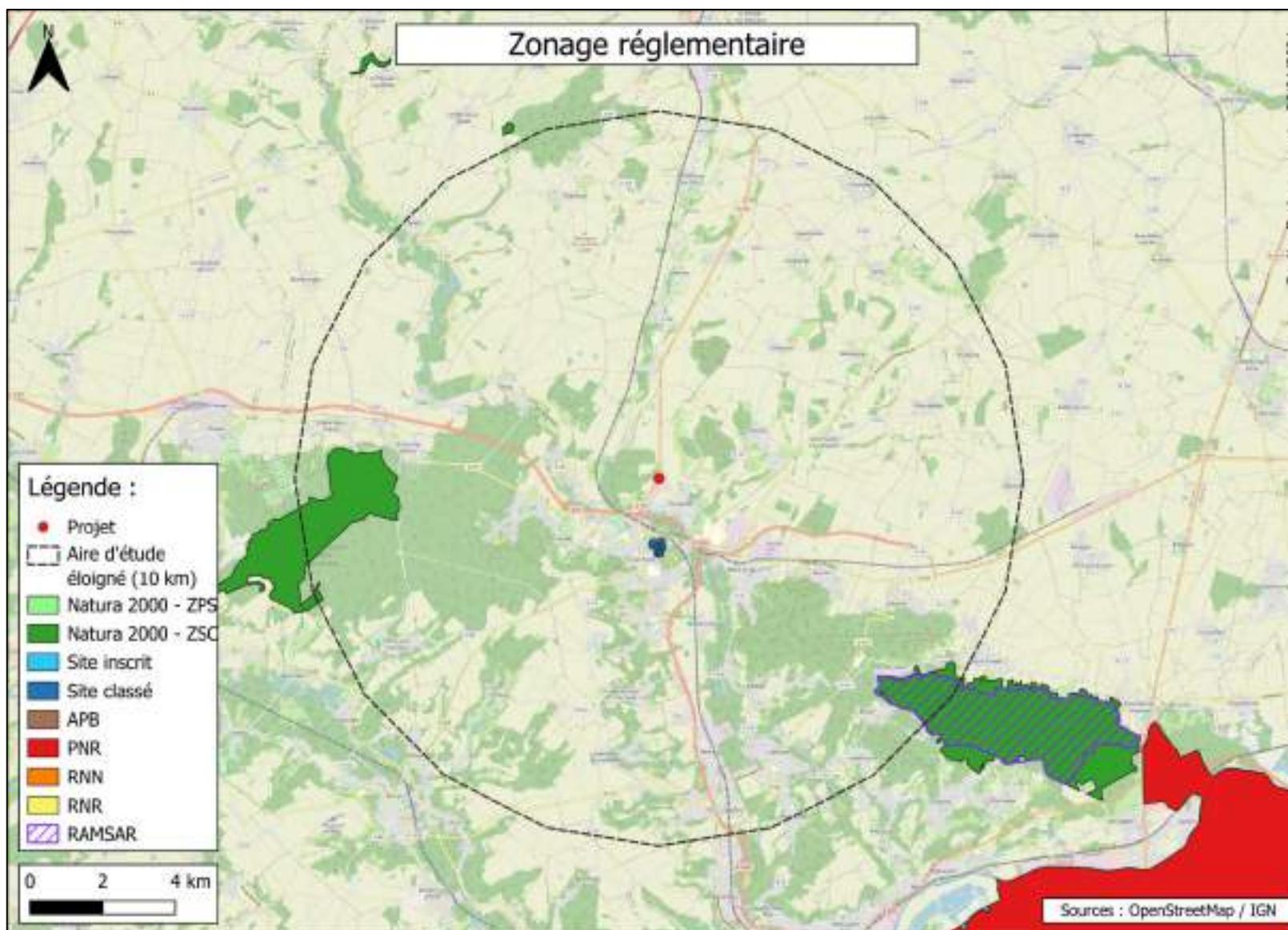


Figure 6 : Zonage réglementaire dans un rayon de 10 km autour du site

2.1.3. *Les autres zonages*

Terrains du Conservatoire d'espaces naturels

Les Conservatoires d'espaces naturels sont des associations régionales qui œuvrent pour la protection, la valorisation et la gestion d'espaces naturels. Ces associations agissent notamment par acquisitions foncières ou par signatures de conventions pour mettre en place une gestion protégeant les richesses écologiques des sites naturels.

Espace Naturel Sensible (ENS)

Un ENS vise à préserver des milieux naturels et des paysages, et à les aménager pour offrir des espaces récréatifs au public, lorsque les caractéristiques du lieu le permettent. Le conseil départemental acquiert des terrains par voie amiable, par préemption voire par expropriation. Ces terrains sont ensuite protégés de toute aliénation pouvant porter préjudice aux ressources naturelles.

Tableau 3 : Récapitulatif des autres zonages

Code	Nom	Superficie (ha)	Distance (m)
Terrain du Conservatoire des Espaces Naturels			
S60119	Les propriétés départementales du marais de Sacy	239,86	8573,36
Espaces Naturels Sensibles			
FR4703455	Bois de la Frête	155	964,36
FR4703414	Zone des Marais	15	1110,10
FR4703186	Réseau de cours d'eau salmonicoles du Plateau picard entre Beauvais et Compiègne : Laversines, Arond	46	1429,18
FR4703153	Parc du Château, Zone du Fay	23	2230,12
FR4703417	Le Marais	57	2322,05
FR4703334	Forêt domaniale de Hez-Froidmont et bois périphériques	4326	3081,80
FR4703352	Montagne du Moulin et de Berthaut	1898	3899,64
FR4703192	Larris du Culmont entre Lamecourt et Erquery	16	3981,78
FR4703148	Coupure verte	83	4882,71
FR4703228	Marais, Vallée de la Brèche de Sénécourt à Uni	129	5505,64
FR4703184	Vallée de la Brèche	51	5749,12
FR4703328	Champ Polet, Champ Hignard, Vallée Monnet et Vallée de Berneuil	362	6670,44
FR4703422	Le Grand Marais	47	7266,06
FR4703386	Marais de Sacy	1710	8090,11
FR4703629	Bois de Mont	603	8847,52
FR4703085	Marais tourbeux de Bresle	568	8907,72
FR4703577	Coupages vertes	13	9764,27
FR4703618	Bois de Trois Etots et de Pronleroy	246	9838,40
Terrains du Conservatoire du Littoral			

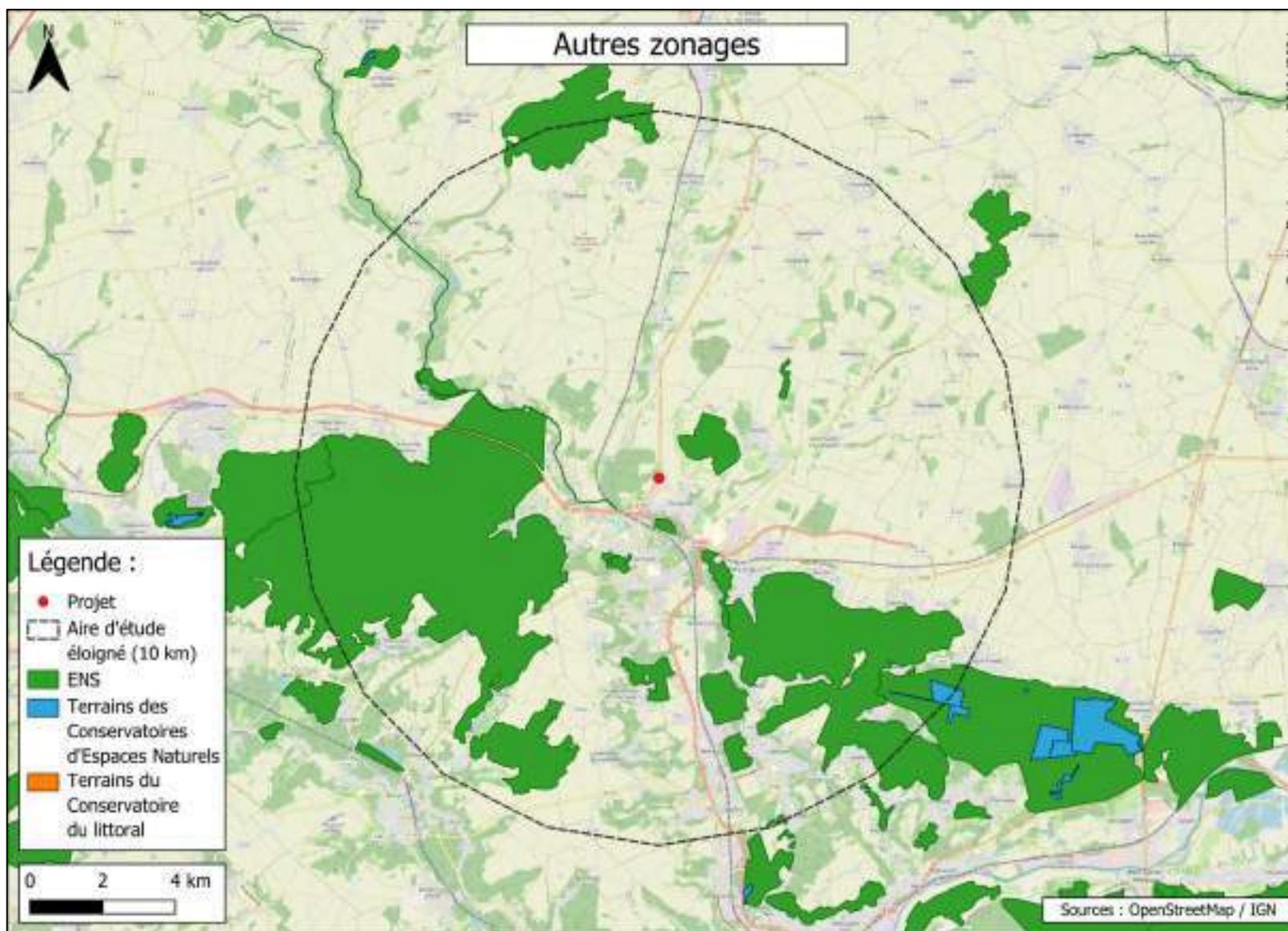


Figure 7 : Autres zonages dans un rayon de 10 km autour du site

2.2. Trame verte et bleue

« La trame verte et bleue est une démarche qui vise à maintenir et à reconstituer un réseau d'échanges pour que les espèces animales et végétales puissent, comme l'homme, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer ... et assurer ainsi leur cycle de vie. La trame verte et bleue porte l'ambition d'inscrire la préservation de la biodiversité dans les décisions d'aménagement du territoire, contribuant à l'amélioration du cadre de vie et à l'attractivité résidentielle et touristique. »
Ministère de l'Ecologie.

Le code de l'Environnement (article L. 371-1) assigne à la Trame verte et bleue les objectifs suivants :

- Diminuer la fragmentation et la vulnérabilité des habitats naturels et habitats d'espèces et prendre en compte leur déplacement dans le contexte du changement climatique ;
- Identifier, préserver et relier les espaces importants pour la préservation de la biodiversité par des corridors écologiques ;
- Mettre en œuvre les objectifs visés au IV de l'article L. 212-1 et préserver les zones humides visées aux 2° et 3° du III du présent article ;
- Mettre en œuvre les objectifs de qualité et de quantité des eaux que fixent les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) ;
- Prendre en compte la biologie des espèces sauvages ;
- Faciliter les échanges génétiques nécessaires à la survie des espèces de la faune et de la flore sauvages ;
- Améliorer la qualité et la diversité des paysages.

La notion de trame verte et bleue englobe plusieurs entités du paysage notamment :

- Les réservoirs de biodiversité, des espaces avec une richesse biologique importante et dans lesquelles les espèces peuvent réaliser tout ou une partie de leur cycle de vie. Ces espaces comprennent notamment les espèces protégées et les espaces naturels importants (cités précédemment).
- Les corridors écologiques, éléments qui assurent la connexion entre les différents réservoirs de biodiversité et qui permettent donc aux espèces de se déplacer pour assurer l'ensemble de leur cycle de vie. Ils comprennent des

éléments naturels ou semi-naturels ainsi que les formations végétales linéaires.

- Les cours d'eau et les zones humides, qui constituent à la fois des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques.

La notion de trame verte et bleue a été instruite dans le droit français avec la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, dite loi Grenelle 1.

La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement pour l'environnement, dite loi Grenelle 2, propose et précise un certain nombre de mesures pour préserver la diversité du vivant. Cette loi indique notamment que, dans chaque région, un Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) doit être élaboré.

2.2.1. Schéma Régional de Cohérence Ecologique

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) est un document élaboré à l'échelle régionale ayant pour but la planification de l'aménagement du territoire. Ce document donne une vision globale (à l'échelle régionale) des réservoirs de biodiversité ainsi que des continuités écologiques qui les relient. Aujourd'hui, les SRCE ont été intégrés aux Schémas Régionaux d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET).

Le SRCE s'articule autour d'un plan d'actions stratégiques en définissant les actions prioritaires à mener. Un atlas cartographique des entités écologiques est également disponible.

Le SRCE Nord-Pas-de-Calais été adopté le 16 juin 2014.

2.2.2. La zone d'étude au sein de la trame verte et bleue régionale

Le site d'étude se trouve en zone urbaine, qui présente donc des fonctionnalités écologiques fortement dégradées.

Les vallées de la Brèche (>1km), du Thérain (>7km) et de l'Oise (>7km) constituent les éléments naturels les plus proches du terrain étudié. Ces 3 vallées humides constituent selon le SRCE Hauts de France des corridors naturels pour le déplacement des espèces avifaunes et autres taxons qui les fréquentent.

Quelques corridors sont mis en évidence à proximité du site, mais leurs fonctionnalités restent très limitées compte tenu du contexte urbanisé du secteur.

La cartographie de la trame verte et bleue, extraite du SRADDET Hauts de France, est disponible à la page suivante.



Figure 8 : Cartographie de la trame verte et bleue avec un zoom sur Fitz James (https://sig.hautsdefrance.fr/ext/mv/?config=apps/sraddet_biodiv.xml#)

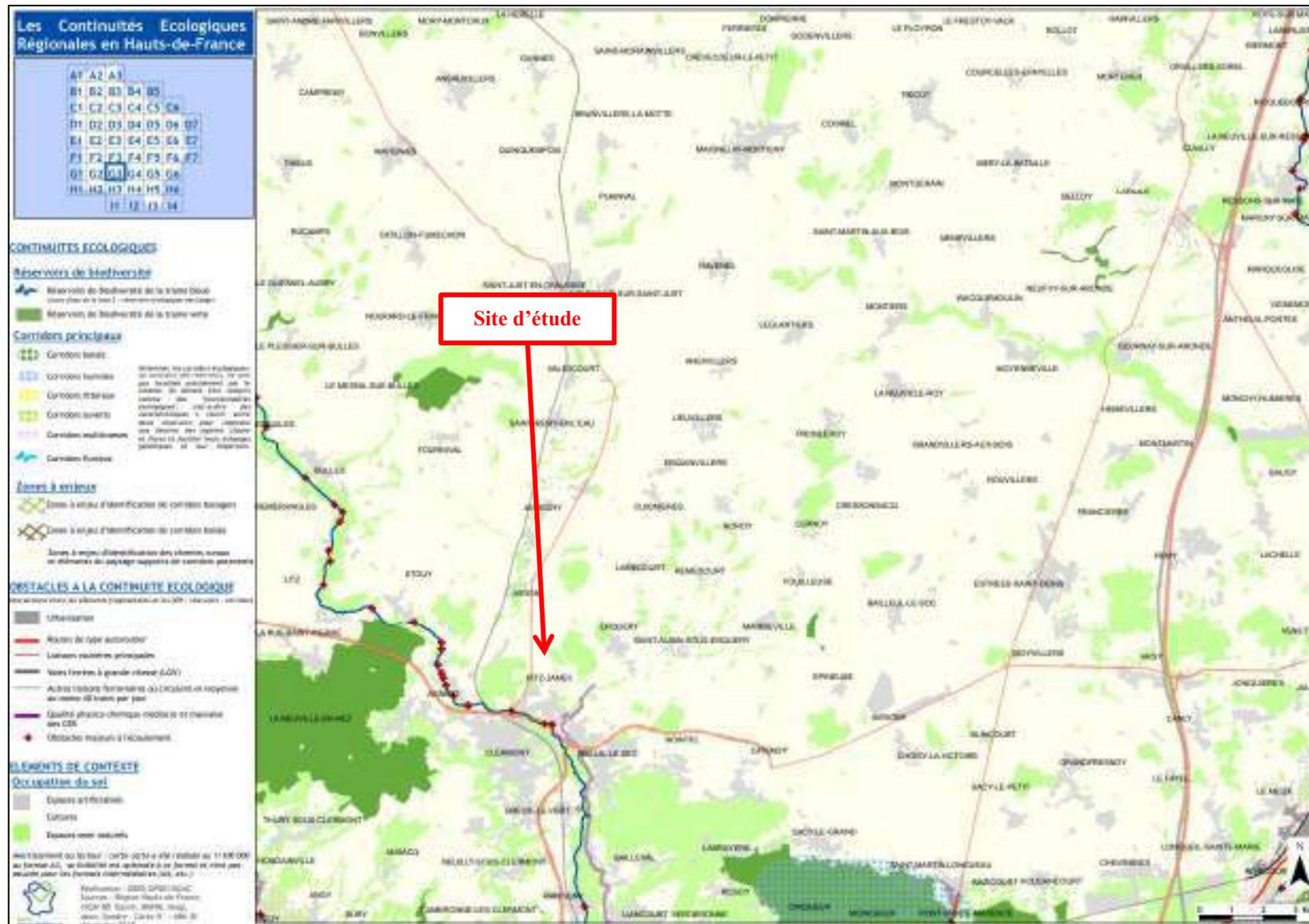


Figure 9 : Cartographie de la trame verte et bleue

2.3. Conclusion bibliographique

La zone étudiée se localise dans un contexte de friche industrielle ayant peu de valeur environnementale. L'analyse de la bibliographie permet d'observer les intérêts floristiques et faunistiques présents aux alentours du site. D'une manière générale, l'ensemble des enjeux identifiés se localisent principalement dans la vallée de la Brèche, la vallée du Thérain et la vallée de l'Oise.

Dans un périmètre plus proche, notons la présence de deux ZNIEFF de type I dans un rayon d'un kilomètre autour du site d'étude. La première est le Bois de la Frête à Fitz James. Le Bois est disposé en haut de versant, sur des affleurements de craie campanienne en lisière sud, et sur des limons à silex sur la majorité de son étendue. La lisière méridionale du bois abrite une chênaie pubescente, habitat remarquable d'affinités subméditerranéennes et qui se raréfie considérablement plus au nord. Cette lisière abrite plusieurs espèces végétales de grand intérêt. Les milieux acidoclines sur limons à silex sont très complémentaires de cette flore calcicole.

Les plantes supérieures les plus rares sont les suivantes : le Chêne pubescent (*Quercus pubescens*), l'Iris fétide (*Iris foetidissima*), le Sceau de Salomon odorant (*Polygonatum odoratum*), la Néottie nid d'oiseau (*Neottia nidus avis*), l'Hellébore fétide (*Helleborus foetidus*). On trouve également sur la berme une végétation pelousaire relictuelle, qui comprend, entre autres, plusieurs orchidées, dont l'Himantoglosse barbe de bouc (*Himantoglossum hircinum*), ainsi que l'Astragale faux-réglisse (*Astragalus glycyphyllos*).

Cette deuxième ZNIEFF de type I regroupe, au sein du plateau picard oriental de l'Oise, les cours d'eau présentant les meilleures caractéristiques physiques et biologiques. Elle comprend les lits mineurs de la Laversines (4 km) ; de la Brèche, en amont de Clermont (25 km) ; de l'Aronde, depuis les sources jusqu'à la ferme de Beaumanoir (13 km). Ces cours d'eau sont favorables à la reproduction naturelle des salmonidés (zones à truites), ce qui est devenu très rare en Picardie. Les milieux paludicoles des vallées (étangs, tourbières, mares, mégaphorbiaies, prairies relictuelles...), possèdent ponctuellement un intérêt floro-faunistique. Avec les milieux boisés, ils font office de zone-tampon entre les grandes cultures du bassin-versant et les cours d'eau. La présence d'invertébrés aquatiques assez polluosensibles (Ephémères, Glossosomatidae, Philopotamidae...) témoigne d'une qualité d'eau relativement bonne.

La faune comprend : le Martin-pêcheur (*Alcedo atthis*), espèce inscrite en annexe I de la directive "Oiseaux" de l'Union Européenne, qui niche sur des petites falaises sableuses des rives ; la Truite fario (*Salmo trutta fario*) ; l'Anguille (*Anguilla anguilla*) ; la Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*), assez bien représentée dans l'Aronde ; le Chabot (*Cottus gobio*) ; la Loche de rivière (*Cobitis taenia*). Ces trois dernières espèces sont inscrites en annexe II de la directive "Habitats" de l'Union Européenne.

Les enjeux localisés sur ces ZNIEFF ne sont pas forcément les mêmes rencontrés sur la zone étudiée. En effet, les activités présentes sur celle-ci ne permettent pas à la flore de s'installer d'une façon pérenne du fait des passages d'engins et des stockages des matériaux sur le site ne sont pas favorables au développement du même type d'habitat que les ZNIEFF. De plus, les nuisances quotidiennes réduisent considérablement l'occupation de la faune sur le site.

Au vu de l'analyse bibliographique, les enjeux environnementaux sur la zone étudiée restent faibles.

3. MÉTHODOLOGIE DE PROSPECTIONS

3.1. Équipe de travail

Les intervenants sur cette étude sont décrits dans le tableau ci-dessous :

Coordination de la mission	Thierry ROUTIER
Prospection de terrain	Cyrielle FLAMENT – Lisa MARMIN
Rédaction du rapport	Cyrielle FLAMENT – Lisa MARMIN

3.2. Date et condition de prospections

Une journée de prospection a été réalisée le 15/04/2024.

Le premier passage a mis en évidence la présence d'orchidées, dépourvues de fleurs. Ces observations ont nécessité de réaliser des investigations complémentaires pour caractériser au mieux le site et ses enjeux.

Date de passage	Météo	Température (°C)		Taxons étudiés
		Min	Max	
15/04/2024	Ensoleillé, venteux	+9	+12	Zone humide
15/04/2024	Ensoleillé, venteux	+9	+12	Habitats et flore, Avifaune, Mammalofaune, Entomofaune et Herpétofaune
Prospections supplémentaires				
29/05/2024	Nuageux	+9	+14	Flore, spécificité Orchidées
10/05/2024	Nuageux	+8	+11	Flore et Habitats

3.3. Méthodologie par taxon

3.3.1. Habitats et flore

Les prospections pour les relevés botaniques sont effectuées en période de développement végétatif, permettant d'identifier les habitats et les espèces végétales.

Caractérisation des habitats

La caractérisation des habitats se fait selon les nomenclatures Corine Biotope et EUNIS. Une cartographie des habitats est réalisée à l'échelle du site projet. Il est également observé la présence d'habitat naturel d'intérêt communautaire (inscrite à l'Annexe I de la directive européenne 92/43/CEE, dite directive « Habitat/Faune/Flore »).

La caractérisation d'un habitat se base sur plusieurs critères : les espèces végétales, la structure de végétation et l'usage du site. La caractérisation est complétée par des relevés phytosociologiques permettant de définir les communautés végétales existantes.

Détermination de la flore

L'étude floristique consiste à relever la liste des espèces présentes sur l'aire d'étude immédiate de la manière la plus exhaustive possible. Pour cela, les inventaires botaniques sont réalisés par type d'habitat, la première étape consiste donc à répertorier les différentes unités écologiques présentes sur le site.

Lorsque celles-ci sont définies, nous réalisons un inventaire botanique sur chacune des unités. Le type d'habitat détermine la surface d'inventaire minimum à réaliser. Le tableau ci-contre indique les surfaces d'inventaire minimum par habitat.

Dans le cas des végétations herbacées, un quadrat est réalisé à l'emplacement le plus représentatif de l'habitat puis un inventaire exhaustif des espèces présentes sur la surface du relevé est réalisé.

Afin d’avoir un inventaire le plus exhaustif possible, l’ensemble du site d’étude est également parcouru à pied afin de relever les espèces non observées dans les quadrats.

Les espèces floristiques protégées ou patrimoniales rencontrées lors des prospections ont fait l’objet d’une description avec localisation et évaluation quantitative.

La nomenclature utilisée pour décrire les espèces floristiques est celle utilisée par le Conservatoire Botanique National de Bailleul : *Liste des plantes vasculaires (Ptéridophytes et Spermatophytes) citées dans les Hauts-de-France (02, 59, 60, 62, 80) et en Normandie orientale (27, 76). Référentiel taxonomique et référentiel des statuts des plantes vasculaires de DIGITALE. Version 3.2b.*

Tableau 4 : Surface minimale d'inventaire par type d'habitat

Type d’habitat	Surface ou linéaire d’inventaire
Communautés de bryophytes, de lichens, de lentilles d’eau	< 1 m ²
Végétations fontinales, peuplement de petits joncs, zones piétinées, rochers et murs	< 5 m ²
Tourbières, marais à petit Carex, pâturages intensifs, pelouses pionnières, combes à neige	< 10 m ²
Prairies de fauche, pelouses maigres ou de montagne, landines à buissons nains, végétations aquatiques, roselières, mégaphorbiaies	10 à 25 m ²
Communautés de mauvaises herbes, végétations rudérales, végétations des éboulis, des coupes forestières, des bosquets	25 à 100 m ²
Strates herbacées des forêts	100 à 200 m ²
Strates ligneuses des forêts	100 à 1000 m ²
Ourllets et lisières herbacées	10 à 20 m
Végétations herbacées ripariales	10 à 50 m
Haies	30 à 50 m
Végétations des eaux courantes	30 à 100 m

3.3.2. L’avifaune

La méthodologie utilisée pour l’inventaire de l’avifaune est la méthode des points IPA (Indice Ponctuel d’Abondance) qui consiste pour l’observateur à réaliser plusieurs points d’écoute sur l’ensemble du site prospecté. L’observateur note pendant 10 à 20 minutes, l’ensemble des contacts sonores et visuels. Ces sessions se font généralement tôt dans la matinée, à l’heure où les oiseaux sont le plus actifs. Si au cours d’une journée de prospection, une nouvelle espèce est observée en dehors des inventaires avifaunistiques, cette espèce est tout de même comptabilisée et localisée.

Pour les zones ouvertes (prairie, champs, plan d’eau ...) l’étude est complétée par un affut de plusieurs minutes effectué à la jumelle ou à la longue vue professionnelle.

L’étude des comportements des individus, complétée par les connaissances écologiques des espèces, permet de comprendre l’utilisation du site par les espèces (alimentation, nidification, parade nuptiale, ...). Une attention sera portée sur les possibilités de nidification sur le site grâce à la recherche d’indices tels que la présence de nids, de coquilles d’œufs ou de juvéniles non volants.



Figure 10 : Mésange bleue



Figure 11 : Inventaire sur un aéroport



Figure 12 : Pipit des arbres

3.3.3. *Mammalofaune*

Chiroptères

Les chauves-souris sont principalement déterminées par étude acoustique. Un boîtier enregistreur à ultrason est installé sur un site favorable à leur écoute tels que les points d'eau, les zones ouvertes en lisière de boisement ou de haie. Cette méthode vise à identifier les espèces présentes sur le site d'étude. Selon la période d'écoute, des informations sur l'écologie des espèces sont également récupérées et permettent de décrire l'activité des individus.

Le boîtier d'enregistrement reste en place au minimum 1 semaine, enregistrant une période de 10 heures minimum chaque nuit entre le lever et le coucher du soleil. Suite à l'enregistrement, une reconnaissance est réalisée au bureau d'étude via un logiciel de reconnaissance de sons.



Figure 13 : Boîtier enregistreur SM4BAT

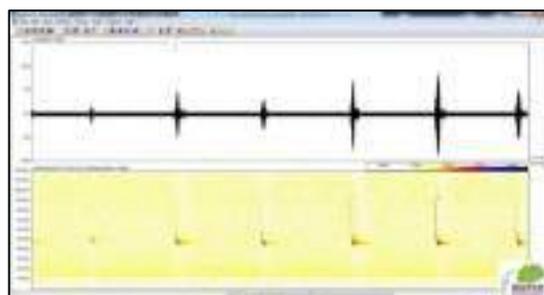


Figure 14 : Analyse des enregistrements

En complément des écoutes, une recherche des sites d'hivernation et des gîtes d'élevage des jeunes peut être faite si les habitats sont favorables, de manière à connaître les zones de sensibilité les plus importantes.

Ce taxon n'a pas pu être étudié sur un passage unique.

Mammifères terrestres

L'étude des mammifères terrestres s'effectue principalement par l'observation des traces et indices de présences parmi lesquelles :

- Les empreintes ;
- Les coulées ou passages préférentiels ;
- Les restes de repas et les excréments ;
- Les terriers ;
- Les marquages de territoires ;
- Les signes divers (ossements, bois de cervidés, poils).

En complément, au cours de nos différents passages, toutes les observations inopinées seront relevées en prenant en considération le maximum d'éléments (nombre d'individus, âge, sexe, comportement, ...). Les observations autour du site sont également prises en compte en raison des capacités de déplacement importantes pour ce groupe.

En cas de présence d'éléments confirmant une présence régulière ou d'enjeux fort autour du site d'étude, la pose de pièges photos sur des points de passage sera effectuée pour être le plus exhaustif possible.



Figure 15 : Photo de blaireau



Figure 16 : Empreinte de chevreuil

3.3.4. L'entomofaune

Les prospections pour l'entomofaune sont axées sur 3 groupes d'insectes : les lépidoptères-rhopalocères, les odonates et les orthoptères. Les inventaires s'effectuent au niveau des habitats les plus attractifs pour ce groupe : les prairies, les berges de milieux aquatiques, les éboulis, etc...

La méthode utilisée consiste dans un premier temps à faire un repérage sur le terrain des habitats favorables pour chaque groupe. Puis dans un second temps de réaliser un parcours de déambulation sur l'ensemble du site d'étude. L'inventaire se fait par observation directe, et si besoin, par capture à l'aide d'un filet à papillons. L'utilisation d'un appareil photo permet la détermination d'individus pour les espèces sensibles à la manipulation (lépidoptères).

Les conditions nécessaires à l'observation de ces taxons sont similaires et nécessitent un ciel dégagé avec un vent faible ou absent et des températures relativement chaudes. Les après-midis des mois de mai à septembre constituent donc les meilleures périodes d'observation.



Figure 17 : Photographie de la Belle dame



Figure 18 : Photographie de l'Aeschne bleue

3.3.5. L'herpétofaune

Amphibiens

La présence d'amphibiens est généralement liée à la présence de milieux humides ou aquatiques à proximité du site d'étude. En cas de présence sur le site, ce sont ces habitats (mares, étangs, fossés, prairie humide) qui sont étudiés en priorité. La présence de boisements ou de haies à proximité constitue un lieu d'hibernation potentiel et sera donc également prospectée.

L'observation de ce groupe d'espèces s'est faite uniquement de manière visuelle et par écoute des adultes.

La période d'observation des amphibiens comprend les mois de mars à juillet, période durant laquelle les amphibiens effectuent leur migration pré-nuptiale vers les milieux aquatiques pour se reproduire. À la fin du printemps, les adultes qui se sont reproduits et les larves métamorphosées regagnent les habitats terrestres qui leur servira jusqu'à la fin de l'hiver.

Reptiles

Les habitats favorables aux reptiles sont variés selon les espèces allant des mares et prairies humides aux fourrés et murs en pierre exposés au soleil.

L'étude de ce groupe s'est faite par recherche visuelle des zones favorables aux reptiles.



Figure 19 : Grenouille agile



Figure 20 : Lézard des murailles

3.4. Méthodologie zone humide

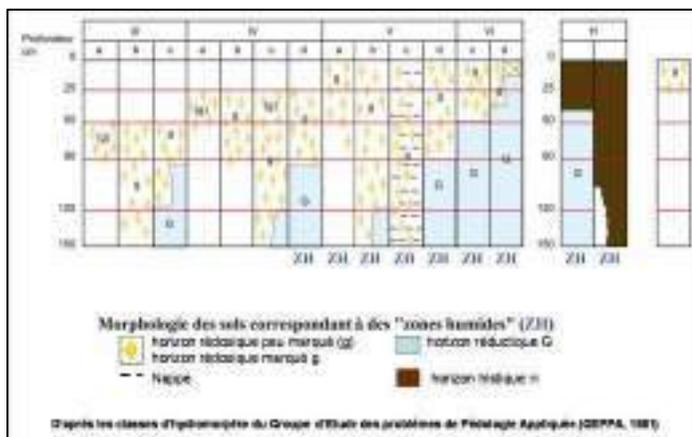
3.4.1. Analyse pédologique

L'examen des sols doit porter prioritairement sur des points à situer de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide, suivant des transects perpendiculaires à cette frontière. Le nombre, la répartition et la localisation précise de ces points dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site, avec 1 point (= 1 sondage) par secteur homogène du point de vue des conditions mésologiques.

Chaque sondage pédologique doit être d'une profondeur de l'ordre de 1,20 mètre si cela est possible.

L'examen du sondage pédologique vise à vérifier la présence :

- d'horizons histiques (ou tourbeux) débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol et d'une épaisseur d'au moins 50 centimètres ;
- ou de traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol ;
- ou de traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de la surface du sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur ;
- ou de traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et de traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur.



3.4.2. Analyse floristique

Cette analyse de sol vise à compléter, là où cela s'avère possible (soit hors culture), la détermination d'une potentielle zone humide.

Sur chacun de ces points, l'examen de la végétation vise à vérifier si elle est caractérisée par des espèces dominantes, identifiées comme indicatrices de zones humides, c'est-à-dire figurant dans la liste mentionnée au 2.1.2 de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié le 1er octobre 2009. Sinon, il convient de vérifier les indications fournies par l'examen des sols.

L'examen de la végétation est réalisé selon le protocole ci-dessous (en référence à l'arrêté du 24 juin 2008) :

- Estimation visuelle du pourcentage de recouvrement des espèces pour chaque strate de végétation (arborescente, arbustive et herbacée) sur chaque placette.
- Établissement, pour chaque strate, d'une liste des espèces dont les pourcentages de recouvrement cumulés permettent d'atteindre 50 % du recouvrement total de la strate, auxquelles il convient d'ajouter les espèces ayant individuellement un pourcentage de recouvrement supérieur ou égal à 20 % ; une liste d'espèces dominantes est ainsi obtenue pour la strate considérée ;
- Regroupement des listes obtenues pour chaque strate en une seule liste d'espèces dominantes toutes strates confondues ;
- Examen du caractère hygrophile des espèces de cette liste et si la moitié au moins des espèces de cette liste figurent dans la liste des espèces indicatrices de zones humides, la végétation peut être qualifiée d'hygrophile.

Pour chaque placette circulaire globalement homogène du point de vue mésologique, d'un rayon de 1,5 à 10 mètres suivant le type de strate considérée (cf. Tableau ci-dessous), une estimation visuelle du pourcentage de recouvrement des espèces pour chaque strate de végétation considérée est réalisée.

Strates	Rayon (m)	Surface (m ²)
Herbacée	1,5	Environ 7
Arbustive	6	Environ 113
Arborescente	10	Environ 315

4. DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE

4.1. Flore et habitats

Objectif : La description de la flore et de l'usage du site permet de caractériser les différents habitats présents. À partir de leur état de conservation, il est possible d'estimer leurs intérêts écologiques.

Cette partie comprend notamment :

- La description globale de chacun des habitats sur le site
- L'évaluation patrimoniale des habitats et des espèces observées
- La cartographie des habitats

4.1.1. Bibliographie

Les sources bibliographiques consultées ont été :

- Les fiches espaces naturels citées dans le contexte écologique (ZNIEFF, Natura 2000, ...);
- Les bases de données en ligne :
 - Digitale 2, gérée par le Conservatoire Botanique National de Bailleul :
325 taxons ont été relevés sur la commune de Fitz-James. Aucune espèce protégée n'a été recensée à ce jour sur la commune.
 - INPN ; 173 espèces floristiques citées.

4.1.2. Premières investigations

Description des habitats

Habitat 1 : Zone rudérale, friche en contexte urbain.

La zone étudiée se situe au sein d'une zone d'activité. Cet espace urbain végétalisé est colonisé par des végétations herbacées, plus ou moins anthropiques.

	Code	Intitulé
EUNIS	E5.1	Végétations herbacées anthropiques
CB	87.2	Zones rudérales

Habitat 2 : Infrastructure routière, espace de stationnement

Des infrastructures routières et plus particulièrement un espace de stationnement dédié aux activités voisines se situent à l'Est de la zone d'étude.

	Code	Intitulé
EUNIS	J4.2	Réseaux routiers
CB	86	Villes, villages et sites industriels



Figure 21 : Photo du site



Figure 22 : Photo du site

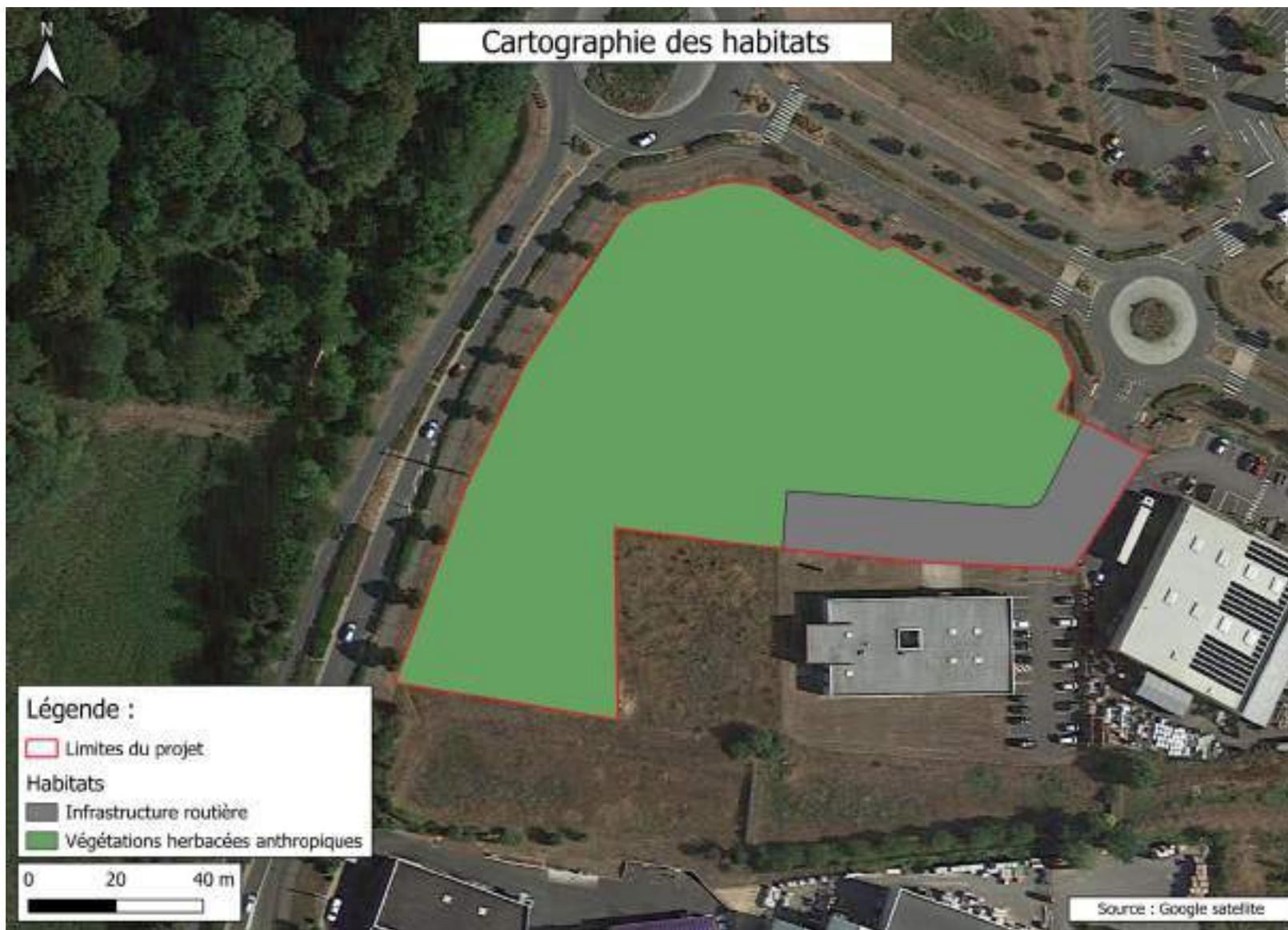


Figure 23 : Cartographie des habitats à la suite des premières investigations

La flore

Les relevés de végétations sont complétés par un relevé botanique listant les espèces floristiques implantées sur la parcelle. L'ensemble des espèces observées sont décrites dans le tableau ci-après, présentant également leur statut de conservation et leur statut réglementaire. Ces informations sont issues de la « Liste des plantes vasculaires (Ptéridophytes et Spermaphytes) citées dans les Hauts-de-France diffusées par le centre régional de phytosociologie agréé CBN de Bailleul.

Le site présente 26 taxons relevés et qui seront potentiellement impactés par le projet. Aucune des espèces relevées ne présente un intérêt patrimonial. La plupart des espèces sont très communes à communes dans les Hauts-de-France.

À noter la présence d'au moins trois individus appartenant à la famille des orchidées, dont l'état végétatif (dépourvu de fleur) n'a pas permis de déterminer l'espèce.



Figure 24 : Photographie de l'orchidée non déterminable à ce stade végétatif

Les graphiques ci-après présentent la répartition des statuts de menace et de rareté des espèces relevées au sein de l'aire d'étude immédiate.

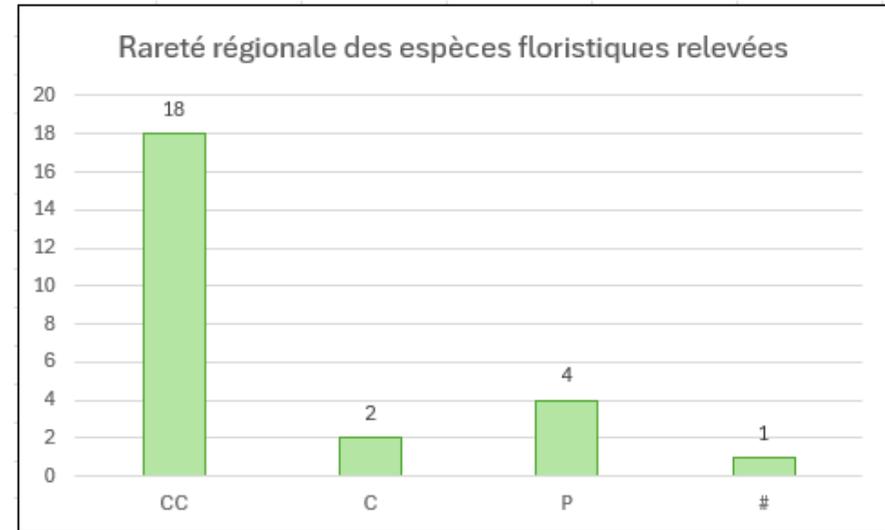


Figure 25 : Histogramme représentant la rareté régionale des espèces floristiques relevées

Rareté des espèces floristiques	
CC	Très commun
C	Commun
AC	Assez commun
PC	Peu commun
RR	Très rare
#	Nom applicable
P	Présent
Un « ? » suivant un indice de rareté indique que ce taxon est présumé à cet indice.	



Figure 26 : Diagramme circulaire représentant le statut liste rouge régionale des espèces floristiques relevées.

Statut liste rouge	
LC	Préoccupation mineure
#	Non applicable
(Vide)	Sans objet

Bilan des enjeux Flore et Habitats à la suite des premières investigations :

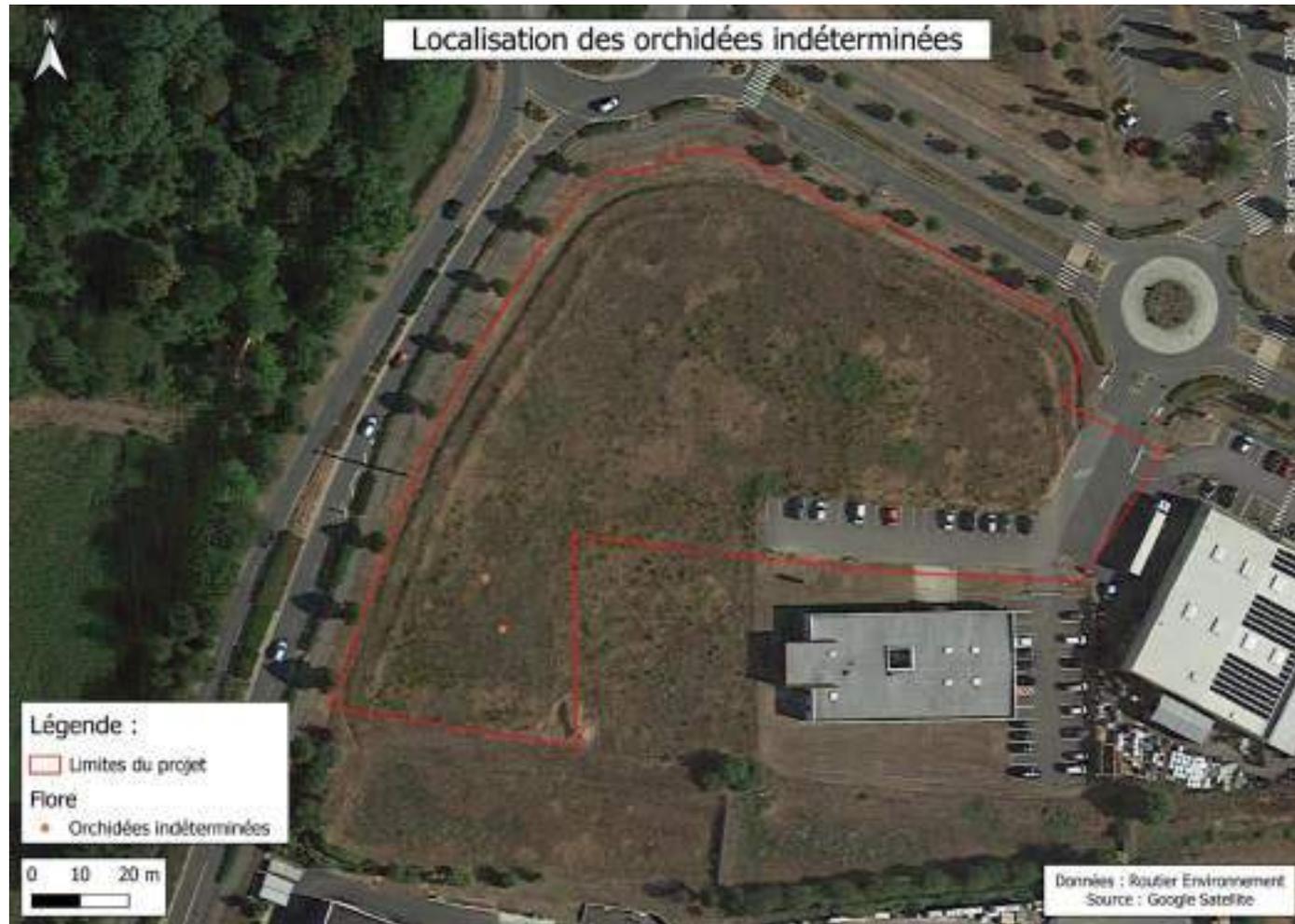


Figure 27 : Localisation des orchidées non identifiées au stade végétatif

Tableau 5 : Récapitulatif des espèces floristiques relevées

Nom scientifique	Nom vernaculaire	TaxRef V.14	Statut région	Rareté région	Menace région	Menace France	Protection nationale	Protection régionale	Intérêt patrimonial	Déterminant ZNIEFF	Zoné humide	EEE
<i>Agrimonia eupatoria</i> L., 1753	Aigremoine eupatoire (s.l.)	80410	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non
<i>Artemisia vulgaris</i> L., 1753	Armoise commune ; Herbe à cent goûts	84061	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non
<i>Bella perennis</i> L., 1753	Pâquerette vivace	85740	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non
<i>Cardamine parviflora</i> L., 1759	Cardamine à petites fleurs	87907	#	#	#	[NT]	Non	Non	#	Non	Non	Non
<i>Carpinus betulus</i> L., 1753	Charme commun	89200	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non
<i>Cirsium vulgare</i> (Sav) Ten., 1838	Cirée commun (s.l.)	91490	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non
<i>Fumaria officinalis</i> L., 1753	Fumarine officinale	99108	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non
<i>Glechoma hederacea</i> L., 1753	Lierre terrestre ; Bléchoie lierre terrestre	100310	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non
<i>Hedera helix</i> L., 1753	Lierre grimpant	100787	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non
<i>Heracleum sphondylium</i> L., 1753	Berce commune (s.l.) ; Berce des prés ; Grande berce	101300	I	CC	LC	LC	Non	Non	pp	Non	Non	Non
<i>Hypericum</i> L., 1753	Millepertuis (G)	103490		F								
<i>Lamium purpureum</i> L., 1753	Lamier pourpre ; Ortie rouge	104903	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non
<i>Mycosis arvensis</i> (L.) HW, 1764	Mycosis des champs (s.l.)	108996	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Orchidaceae	Orchidaceae											
<i>Origanum vulgare</i> L., 1753	Origan commun (s.l.) ; Origan ; Marjolaine sauvage	111288	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non
<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	Plantain lancéolé	113899	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non
<i>Potentilla reptans</i> L., 1753	Potentille rampante ; Quinquesfeuille	115624	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non
<i>Primula veris</i> L., 1753	Primula officinale ; Coucou	115918	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non
<i>Rubus</i> L., 1753	Ronce (G)	197281		F								
<i>Rumex</i> L., 1753	Patience ; Oseille (G)	197284		F								
<i>Silene latifolia</i> Pol., 1789	Silène à larges feuilles ; Compagnon blanc	123522	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non
<i>Sonchus arvensis</i> L., 1753	Laiteron des champs (s.l.)	124232	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non
<i>Symphytum officinale</i> L., 1753	Consoude officinale (s.l.)	125356	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Nat	Non
<i>Tanacetum vulgare</i> L., 1753	Tanaisie commune ; Herbe aux vers	125474	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non
<i>Taraxacum</i> F.H.Wigg	Pissenlit (G)	198226		F								
<i>Veronica arvensis</i> L., 1753	Véronique des champs	128801	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non

Légende :

- CD_Nom :

Identifiant unique du taxon au sein du référentiel national TAXREF V.14

- Statuts :

I = Indigène, *Z* = Eurynaturalisé, *N* = Sténonaturalisé, *A* = Adventice, *S* = Spontané, *C* = Cultivé

- Degré de rareté :

E = Exceptionnel, *RR* = Très rare, *R* = Rare, *AR* = Assez rare, *AC* = Assez commun, *C* = Commun, *CC* = Très commun, *P* = Présent

Un point d'interrogation accompagne parfois l'indice de rareté indiquant que la rareté doit être confirmée. L'indice de rareté attribué à ce taxon provient d'un taxon de rang supérieur ou inférieur.

- Menace :

*CR** = Présumé disparu au niveau régional, *CR* = En danger critique, *EN* = En danger, *VU* = Vulnérable, *NT* = Quasi-menacé, *LC* = Préoccupation mineure, *DD* = Insuffisamment documenté, *NA* = Évaluation UICN non applicable, *NAa* = Non applicable car taxon naturalisé, *Nao* = Exclu de la liste rouge

- Intérêt patrimonial :

Oui = répond à au moins un des critères de sélection, (*Oui*) = éligible au regard de critère de sélection, mais disparu ou présumé disparu (indice de rareté = D ou D ?), *pp* = « pro parte » seule une partie des infrataxons est d'intérêt patrimonial, (*pp*) = une partie des infrataxons est d'intérêt patrimonial, mais considéré disparu ou

préssumé disparu, ? = Intérêt patrimonial ne peut être évalué d'après les connaissances actuelles, *Non* = Dépourvu d'intérêt patrimonial d'après les critères de sélection, # = lié à un statut E (cité par erreur), E ? (douteux) ou ?? (Hypothétique).

- Déterminants ZNIEFF :

Oui = taxon inscrit sur la liste des plantes déterminantes ZNIEFF en région Normandie, (*Oui*) = idem, mais disparu ou présumé disparu, [*Oui*] = idem, mais cité par erreur, douteux ou hypothétique, *pp* = « pro parte » taxon dont seule une partie infrataxons est déterminante ZNIEFF en région Normandie, *Non* = Non inscrit sur la liste des plantes déterminantes ZNIEFF en région Normandie.

- Zone humide :

Nat = Taxon inscrit sur la liste des espèces végétales indicatrices de zones humides figurant à l'Annexe 2.1 de l'Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides, (*Nat*) = Taxon inscrit, mais disparu ou présumé disparu, [*Nat*] = Taxon inscrit, mais cité par erreur, douteux, hypothétique ou uniquement cultivé, *pp* = « pro parte » taxon seule une partie des infrataxons est inscrite, *Non* = Taxon non inscrit.

- Espèces exotiques envahissantes :

N = Plante non exotique envahissante, *A* = plante exotique envahissante avérée, *P* = Plante exotique envahissante potentielle

L'état de la végétation au cours de cet inventaire n'était pas suffisant pour déterminer les éventuels enjeux biodiversité du site et il s'est avéré nécessaire de programmer un inventaire complémentaire courant mai.

4.1.3. *Secondes investigations*

Le premier passage réalisé à la mi-avril a mis en évidence la présence d'orchidées sur le site d'étude. Effectué relativement tôt en saison en regard de la floraison, les individus recensés n'étaient encore qu'au stade végétatif, ne permettant pas l'identification jusqu'à l'espèce.

Ainsi, un second passage principalement dédié à la recherche et à l'identification des orchidées a été effectué plus tard en saison, le 29 mai 2024, correspondant à la période de floraison de la majorité des espèces appartenant à la famille des Orchidaceae.

Flore - Orchidées

Les secondes investigations ont permis d'identifier trois espèces d'orchidées sur la zone d'étude :

- L'Orchis bouc* (*Himantoglossum hircinum*) ;
- L'Orchis pyramidal (*Anacamptis pyramidalis*) ;
- L'Ophrys abeille (*Ophrys apifera*).

*Espèce dont les individus étaient à l'état végétatif lors du premier passage.



Figure 28 : Orchis bouc



Figure 29 : Orchis pyramidal



Figure 30 : Ophrys abeille

Aucune de ces trois espèces n'est protégée ou d'intérêt patrimonial d'après les documents de conservation et réglementaires :

Tableau 6 : Statuts et menaces des trois orchidées identifiées sur le site

	Espèces		
	Orchis bouc (<i>Himantoglossum hircinum</i>)	Orchis pyramidal (<i>Anacamptis pyramidalis</i>)	Ophrys abeille (<i>Ophrys apifera</i>)
Statut Région	I	I	I
Rareté Région	AC	AC	AC
Menace Région	LC	LC	LC
Menace France	LC	LC	LC
Protection Nationale	Non	Non	Non
Protection Régionale	Non	Non	Non
Intérêt Patrimoniale	Non	Non	Non
Déterminant ZNIEFF	Non	Non	Non
Zone Humide	Non	Non	Non
EEE	Non	Non	Non

Légende :

Statut Région : I = Indigène

Rareté Région : AC = Assez Commun

Menace : LC = Préoccupation mineure

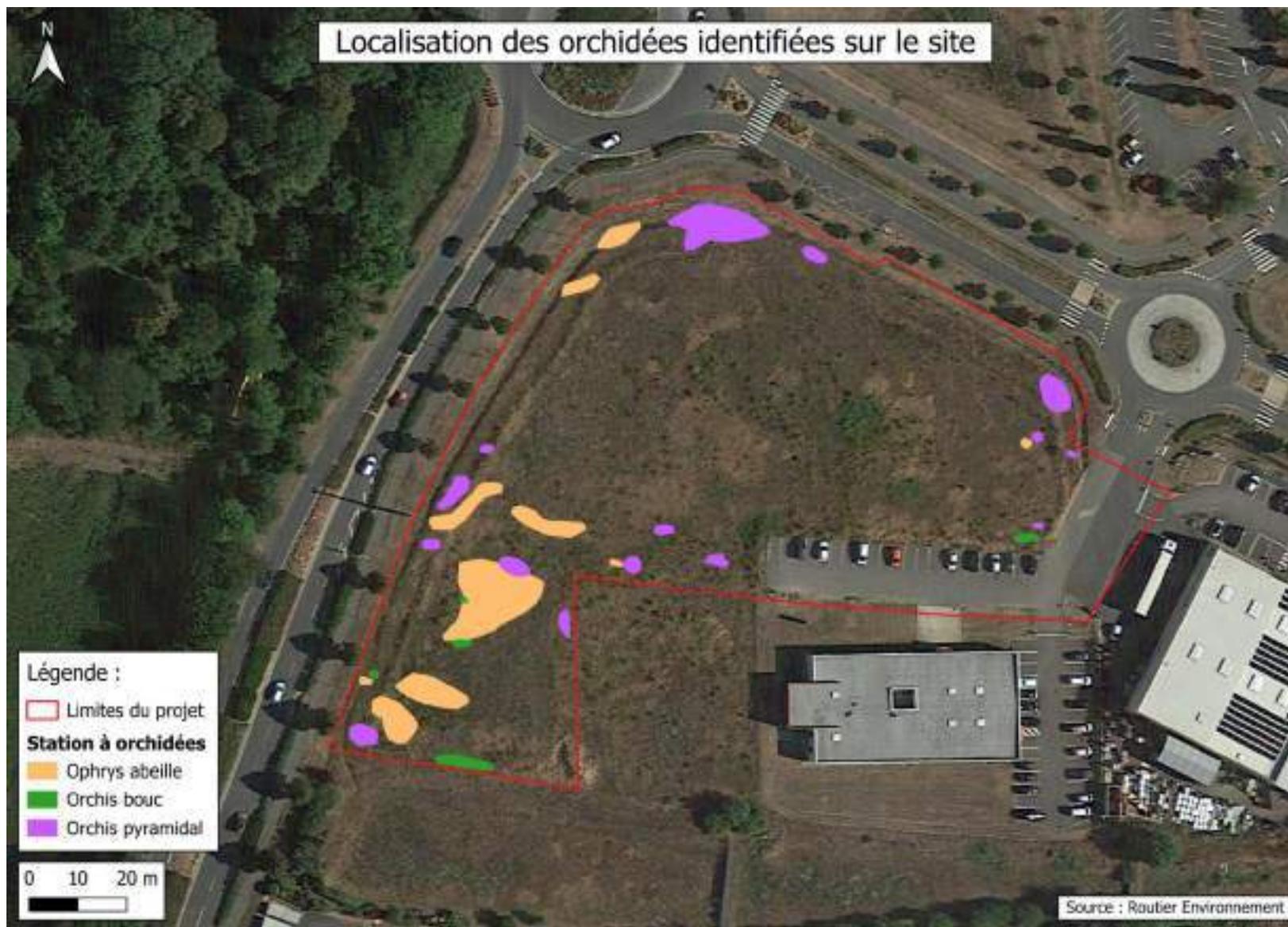


Figure 31 : Localisation des orchidées identifiées au cours du second passage sur le site

Flore - Générale

Au-delà de l'identification des orchidées, un relevé floristique a été réalisé au cours des secondes investigations. En effet, la végétation étant plus développée que lors du premier passage sur le site, ces relevés ont permis d'obtenir une liste d'espèces plus exhaustive.

Ainsi, 51 taxons ont été identifiés sur le site, des espèces très communes à communes dans les Hauts-de-France pour la majorité. La liste de ces espèces et de l'ensemble de leur statut de conservation et réglementaire est présentée dans le tableau page 35.

Une espèce patrimoniale a été recensée. Il s'agit de la Vuplie faux-brome (*Vulpia bromoides*), non protégée mais déterminante ZNIEFF dans les Hauts-de-France.



Figure 32 : Photographie de la Vulpie faux-brome

L'espèce est particulièrement présente au nord de la zone d'étude, où elle forme un tapis plus ou moins fermé, typique des pelouses sèches.



Figure 33 : Localisation de la Vulpie faux brome

Tableau 7 : Liste des espèces floristiques relevées lors des secondes investigations

Nom scientifique	Nom vernaculaire	TaxRef v.16	Statut région	Rareté région	Menace région	Menace France	Protection nationale	Protection régionale	Intérêt patrimonial	Déterminant ZNIEFF	Zone humide	EEE
<i>Achillea millefolium</i> L., 1753	Achillée millefeuille	79908	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Agrimonia eupatoria</i> L., 1753	Aigremoine eupatoire (s.l.)	80410	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Heracleum sphondylium</i> L., 1753	Berce commune (s.l.) ; Berce des prés ; Grande berce	101300	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Bromopsis erecta</i> (Huds.) Fourr., 1869	Brome dressé (s.l.)	86512	I	AC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Bromus hordeaceus</i> L., 1753	Brome mou (s.l.)	86634	I	CC	LC	LC	Non	Non	pp	pp	Non	N
<i>Prunella vulgaris</i> L., 1753	Brunelle commune	116012	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Campanula rapunculus</i> L., 1753	Campanule raiponce	87712	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Dipsacus fullonum</i> L., 1753	Cardère sauvage ; Cabaret des oiseaux	95149	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Carpinus betulus</i> L., 1753	Charme commun	89200	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Quercus robur</i> L., 1753	Chêne pédonculé	116759	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop., 1772	Cirse des champs	91289	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753	Dactyle aggloméré (s.l.)	94207	I	CC	LC	LC	Non	Non	pp	pp	Non	N
<i>Fraxinus excelsior</i> L., 1753	Frêne commun	98921	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	Fromental élevé (s.l.)	83912	I	CC	LC	LC	Non	Non	pp	pp	Non	N
<i>Fumaria officinalis</i> L., 1753	Fumeterre officinale	99108	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Galium aparine</i> L., 1753	Gaillet gratteron (s.l.)	192690	I	CC	LC	NE	Non	Non	pp	pp	Non	N
<i>Geranium columbinum</i> L., 1753	Géranium colombine ; Pied-de-Pigeon	100045	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Geranium dissectum</i> L., 1755	Géranium découpé	100052	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Geranium molle</i> L., 1753	Géranium mou	100104	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Holcus lanatus</i> L., 1753	Houlque laineuse (s.l.)	102900	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Carex leersii</i> F.W.Schultz, 1870	Laïche de Leers	88622	I	PC?	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Lamium album</i> L., 1753	Lamier blanc ; Ortie blanche	104854	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Lamium purpureum</i> L., 1753	Lamier pourpre ; Ortie rouge	104903	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Hedera helix</i> L., 1753	Lierre grim pant	100787	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Glechoma hederacea</i> L., 1753	Lierre terrestre ; Glécho me lierre terrestre	100310	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Linaria vulgaris</i> Mill., 1768	Linnaire commune	106234	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Leontodon hispidus</i> L., 1753	Liondent hispide (s.l.)	105502	I	C	LC	LC	Non	Non	pp	pp	Non	N
<i>Lotus corniculatus</i> L., 1753	Lotier corniculé (s.l.)	106653	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Medicago lupulina</i> L., 1753	Luzerne lupuline ; Minette ; Mignonnette	107649	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Hypericum perforatum</i> L., 1753	Millepertuis perforé ; Herbe à mille trous	103316	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Myosotis arvensis</i> (L.) Hill, 1764	Myosotis des champs (s.l.)	108996	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Ophrys apifera</i> Huds., 1762	Ophrys abeille	110335	I	AC	LC	LC	Non	NPC	Non	Non	Non	N
<i>Himantoglossum hircinum</i> (L.) Spreng., 1826	Orchis bouc ; Loroglosse	102797	I	AC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Anacamptis pyramidalis</i> (L.) Rich., 1817	Orchis pyramidal	82288	I	AC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Origanum vulgare</i> L., 1753	Origan commun (s.l.) ; Origan ; Marjolaine sauvage	111289	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Pastinaca sativa</i> L., 1753	Panais cultivé (s.l.)	112550	I,Z	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Bellis perennis</i> L., 1753	Pâquerette vivace	85740	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Poa pratensis</i> subsp. <i>pratensis</i> L., 1753	Pâturin des prés	159892	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Poterium sanguisorba</i> L., 1753	Petite pimprenelle (s.l.)	115789	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Taraxacum</i> F.H.Wigg.	Pissenlit (G)	198226	0	P	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	Plantain lancéolé	113893	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Potentilla reptans</i> L., 1753	Potentille rampante ; Quintefeuille	115624	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Primula veris</i> L., 1753	Primevère officinale ; Coucou	115918	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Rubus</i> L., 1753	Ronce (G)	197281	0	P	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Rosa canina</i> agr.	Rosier des chiens (agr.) ; Églantier commun	197264	I	CC	0	0	0	0	0	0	0	N
<i>Silene latifolia</i> Poir., 1789	Silène à larges feuilles ; Compagnon blanc	123522	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Tanacetum vulgare</i> L., 1753	Tanaisie commune ; Herbe aux vers	125474	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Trifolium repens</i> L., 1753	Trèfle blanc ; Trèfle rampant	127454	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Veronica arvensis</i> L., 1753	Véronique des champs	128801	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Echium vulgare</i> L., 1753	Vipérine commune	95793	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
<i>Vulpia bromoides</i> (L.) Gray, 1821	Vulpie queue-d'écureuil ; Vulpie faux brome	129997	I	AR	LC	LC	Non	Non	Oui	Oui	Non	N

Description des habitats

Lors du premier passage en avril, la localisation du site au sein d'une zone d'activité et la végétation herbacée, encore peu exprimée et composée d'espèces relativement très communes, avait permis de conclure à un seul habitat de type « Végétations herbacées anthropiques » (EUNIS : E5.1).



Figure 34 : Photographie du site lors du premier passage mi-avril (zone nord)

Lors du second passage réalisé fin mai, la végétation y était davantage exprimée, permettant d'affiner la caractérisation des habitats composant le site.

Habitat 1 : Pelouses calcicoles, mésiques à sèches

La zone d'étude est composée d'une végétation herbacée globalement peu dense et peu élevée, de type pelouse. Les relevées floristiques ont mis en évidence plusieurs espèces caractéristiques des pelouses sèches calcicoles. On note notamment la présence des espèces suivantes :

- La Vulpie faux-brome (*Vulpia bromoides*) ;
- La Tanaisie commune (*Tanacetum vulgare*) ;
- La Primevère officinale (*Primula veris*) ;
- La Marjolaine sauvage (*Origanum vulgare*) ;
- La Brunelle commune (*Prunella vulgaris*) ;
- La Laîche de Leers (*Carex leersii*) ;
- Le Lotier corniculé (*Lotus corniculatus*).

Les trois espèces d'orchidées identifiées, toutes inféodées aux pelouses sèches calcicoles, sont également très bien représentées sur le site (figure 31).



Figure 35 : Photographie de la zone sud du site lors du second passage fin mai

Le Nord-Est du site se distingue du reste de la zone d'étude par une végétation herbacée dense, relativement développée et élevée. La présence de ronces et de jeunes ligneux (Frêne commun, Chêne pédonculé, Cornouiller sanguin, etc.) témoigne de l'absence de fauchage régulier du site.

Correspondances typologiques :

	Code	Intitulé
EUNIS	E1.26	Pelouses semi sèches calcicoles subatlantiques
CB	34.32	Pelouses calcaires subatlantiques semi-arides

Cet habitat figure parmi l'Annexe 1 de la Directive Habitats Faune Flore, code 6210* : Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*) (* sites d'orchidées remarquables).

Le caractère calcicole de la pelouse est également démontré par l'étude spécifique aux zones humides réalisée lors du premier passage sur le site (Paragraphe 4.1.4. Zones humides). Au-delà du caractère non-humide de la parcelle, les sondages pédologiques 1 et 2 ont mis en évidence un substrat calcaire, particulièrement visible à partir de 70 cm de profondeur.



Figure 36 : Sondage 1



Figure 37 : Sondage 2

Habitat 2 : Infrastructure routière, espace de stationnement

Des infrastructures routières et plus particulièrement un espace de stationnement dédié aux activités voisines se situent à l'Est de la zone d'étude.

Correspondances typologiques :

	Code	Intitulé
EUNIS	J4.2	Réseaux routiers
CB	86	Villes, villages et sites industriels

Bilan des enjeux Flore et Habitats à la suite des secondes investigations

Les secondes investigations ont mis en évidence une diversité floristique moyenne, dont la présence d'une espèce patrimoniale, la Vulpie faux brome (*Vulpia bromoides*).

Ces observations, réalisées plus tard en saison, ont également permis d'identifier les orchidées dépourvues de fleurs lors du premier passage. Les trois espèces d'orchidées identifiées sont non patrimoniales et non protégées, mais semblent particulièrement bien représentées sur cet habitat.

Ainsi, l'attention est portée sur l'habitat de type « pelouses semi sèches calcicoles subatlantiques ». En effet, cet habitat présente des enjeux modérés à forts, en raison de son statut d'habitat d'intérêt communautaire prioritaire selon la directive Habitats Faune et Flore.

De ce fait, les enjeux Flore et habitats sont modérés à forts.



Figure 38 : Cartographie des habitats à la suite des secondes investigations

4.1.4. Zone humide

Étude pédologique

Au vu de la faible surface à couvrir, 3 sondages pédologiques ont été définis sur la zone étudiée et sont localisés sur la cartographie ci-dessous.



Figure 39 : Localisation des sondages pédologiques

N° Sondages	Sol de zones humides ?	Si Zone humide		Détail de l'hydromorphie				Profondeur nappe (cm) si eau	Prof. d'arrêt (cm)
		Type de sol hydromorphe	Type de sol (IVd / Va, b, c, d / VIc, d / H)	0-25	25-50	50-80	80-100		
S1	NON	-	-	STH	STH	STH	STH	-	100
S2	NON	-	-	STH	STH	STH	STH	-	100
S3	NON	-	-	STH	STH	-	-	-	40

Légende des abréviations

g = Caractère rédoxique (pseudogley) C = Horizon d'altération du Substratum g- = Caractère rédoxique très peu marqué (non ZH R = Substratum G = Horizon réductique (gley) STH = Sans trace d'hydromorphie H = Horizon histique (tourbeux)

Conclusion de l'étude pédologique

Selon la classification des hydromorphes de la Circulaire du 18 janvier 2010 et la morphologie des sols de zones humides décrite par l'arrêté du 1^{er} octobre 2009, aucun des 3 sondages ne présente des caractéristiques de sols de zone humide. La carte de localisation de ces sondages est présentée sur la cartographie ci-dessous.



Photos des sondages pédologique 1, 2 et 3

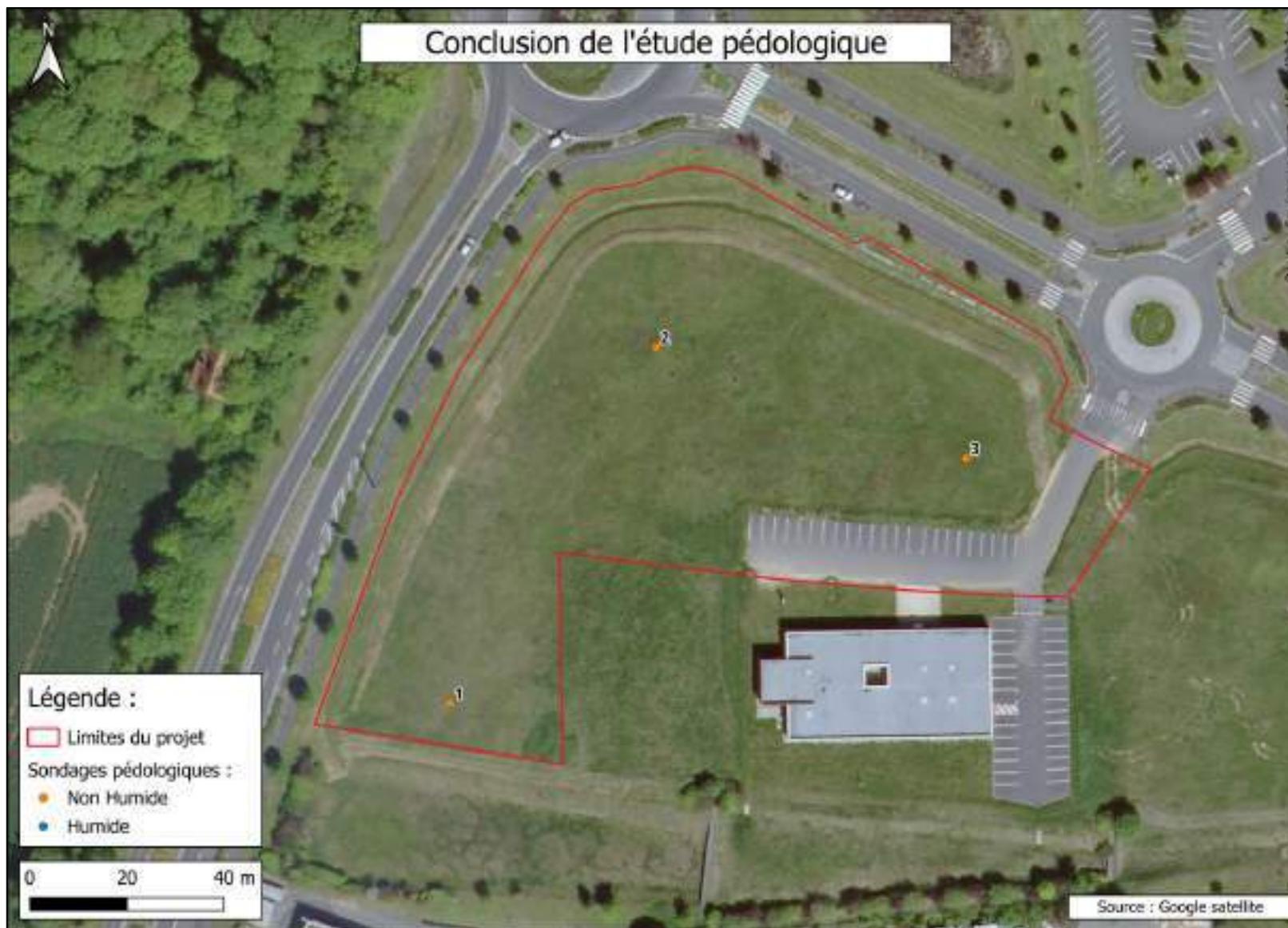


Figure 40 : Conclusion de l'étude pédologique du site

Étude floristique

Aucune flore caractéristique de zones humides n'a été observée sur le site lors de la prospection.

Conclusion générale de l'étude zone humide

Selon la réglementation (principalement selon l'arrêté du 1^{er} octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones, la caractérisation des zones humides et leur délimitation doivent présenter l'un des deux critères suivants :

- L'hydromorphie des sols par expertise pédologique ;
- La végétation hygrophile par expertise floristique, si « végétation spontanée ».

En conclusion, la zone étudiée ne présente pas de caractéristique de zone humide d'un point de vue pédologique. Pour la flore, il faudrait une confirmation en période propice, mais de notre avis au regard du sol (remblais), il est très peu probable qu'une flore spécifique soit mise en avant.

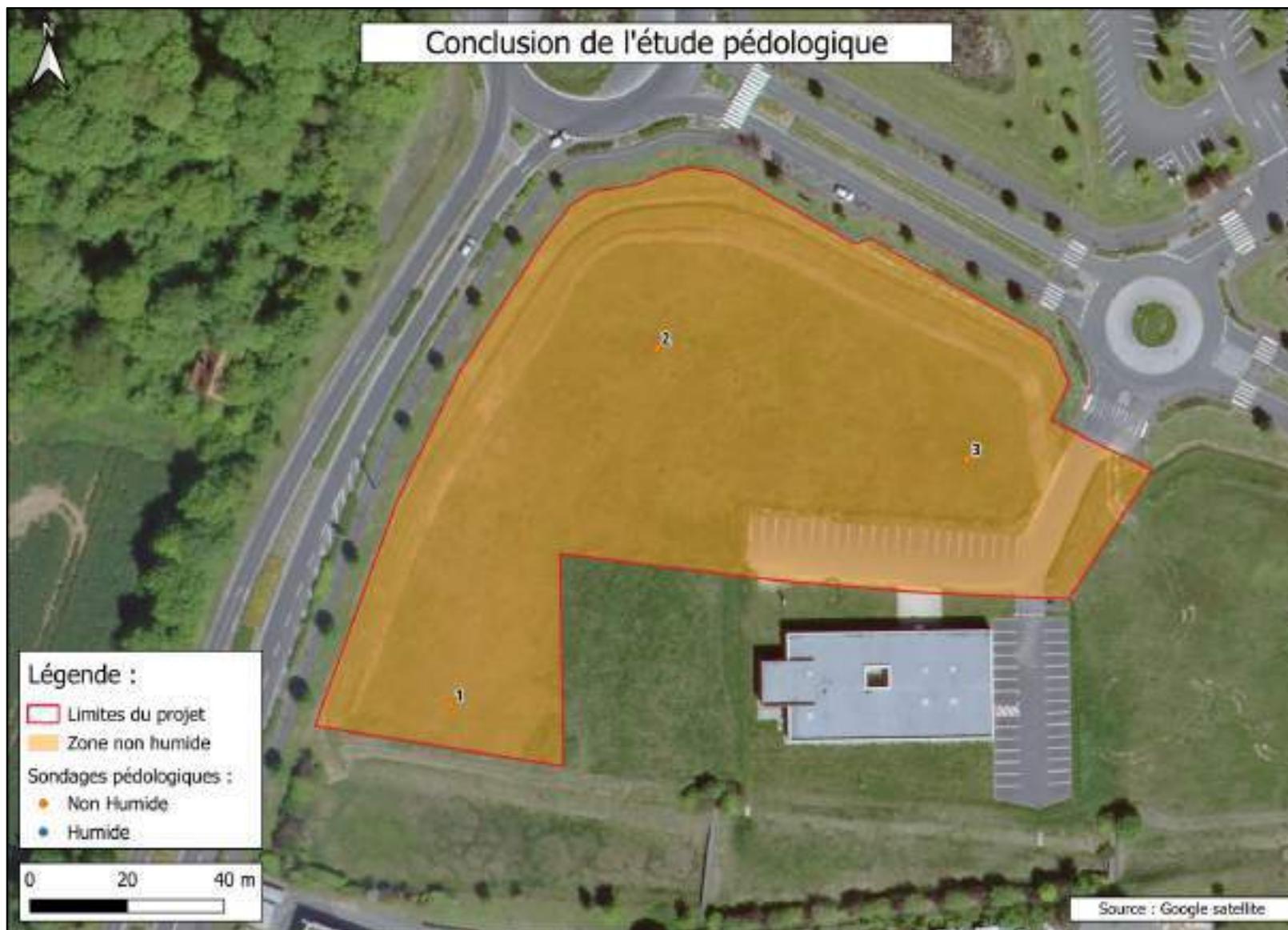


Figure 41 : Conclusion de l'étude de zone humide sur le site

4.2. L'avifaune

L'objectif de cet inventaire est de connaître les espèces avifaunistiques qui fréquentent le site d'étude en période de nidification.

Cette partie présente, dans un premier temps, les espèces relevées sur le site ainsi que leurs comportements observés, puis dans un second temps, les enjeux de ce groupe sont étudiés au regard des documents de références.

Une cartographie localisera les lieux d'observation des espèces patrimoniales et un tableau récapitulatif indiquera l'ensemble des espèces observées.

4.2.1. Avifaune nicheuse

L'étude de l'avifaune nicheuse vise à recenser les espèces présentes sur le site d'étude susceptible de nicher sur la parcelle. Plusieurs éléments sont pris en compte pour comptabiliser une espèce comme nicheuse :

- La date d'observation doit se situer en période de nidification pour l'espèce, la plupart des espèces étant nicheuses entre avril et juin ;
- Le type d'habitat, les oiseaux ont des besoins écologiques spécifiques pour nicher, ainsi la présence d'habitat favorable sera déterminante ;
- Enfin les comportements comme la présence de nids ou d'individus juvéniles sont quelques-uns des critères qui permettent de mesurer la potentialité de nidification d'une espèce. Le statut de nicheur est divisé en 3 sous-catégories : Possible (Po), Probable (Pr) ou Certain (C). Par exemple la présence d'oisillons ne sachant pas voler sur la parcelle sera un indice de nidification certaine, au contraire, un mâle chanteur dans un habitat favorable n'est considéré que comme nicheur possible.

Les milieux arborés ou arbustifs adjacents au site sont favorables pour de nombreuses espèces d'oiseaux en période de nidification, ainsi 15 espèces nicheuses ont été relevées sur le site, des passereaux pour la plupart.

Les boisements autour de la zone d'étude présentent un meilleur intérêt pour l'avifaune nicheuse. La zone d'étude, pauvre en milieux boisés, est principalement utilisée comme zone de chasse pour se nourrir.

4.2.2. Avifaune hivernante

L'étude de l'avifaune hivernante prend en compte les espèces passant les mois les plus froids de l'année sur le site concerné. Ces espèces sont étudiées entre décembre et février.

Aucun passage n'a été réalisé à cette période de l'année, toutefois au vu de sa superficie et de son enclavement dans une zone très bruyante, le site d'étude présente peu d'intérêts pour les espèces hivernantes.

4.2.3. Avifaune de passage

L'avifaune de passage prend en compte les espèces présentes sur un site de manière ponctuelle pouvant être plus ou moins régulier. Cette catégorie prend en compte les espèces migratrices, les espèces en recherche de nourriture ou en déplacement vers un nouveau territoire. Les espèces observées dont la nidification n'est pas possible sont incluses dans cette partie. Ces espèces sont étudiées à partir de septembre.

Aucun passage n'a été réalisé à cette période de l'année, toutefois, la friche urbaine peut présenter un attrait du point de vue de l'entomofaune pour certaines espèces insectivores telles que l'Hirondelle rustique, observée sur le site.

4.2.4. Les enjeux avifaunes

Le pré-diagnostic a permis de recenser 15 espèces avifaunistiques, dont 4 espèces patrimoniales d'après les documents de conservation et réglementaires : L'Alouette des champs, le Chardonneret élégant, l'Hirondelle rustique, et la Linotte mélodieuse.

On note la présence de 3 espèces vulnérables d'après la liste rouge des oiseaux nicheurs des Hauts-de-France (2024) :

- La Linotte mélodieuse, en transit sur le site ;
- Le Moineau domestique, au niveau des bâtiments voisins de la zone d'activité ;
- L'Alouette des champs, au niveau des champs cultivés à proximité direct du site.

La liste de ces espèces et de l'ensemble de leur statut de conservation et réglementaire est présenté dans le tableau page 37.

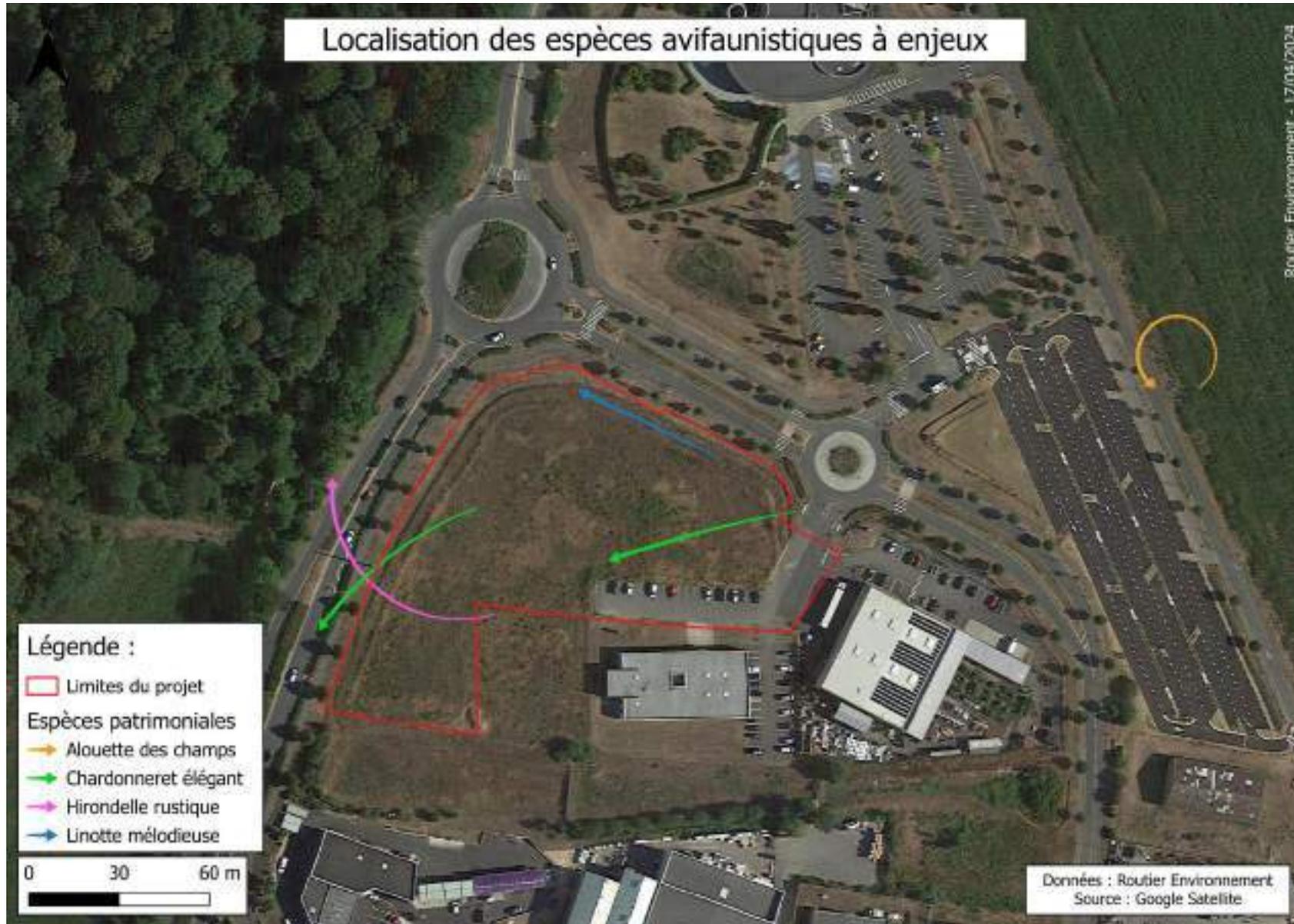


Figure 42 : Cartographie de la localisation des enjeux avifaunistiques

4.2.5. *Bilan des enjeux avifaune*

En conclusion, les enjeux avifaunistiques sur le site d'étude sont considérés comme faibles. Le nombre d'espèces relevé est relativement moyen (15 espèces). Toutefois, un seul passage d'observation a été réalisé et ne permet pas d'obtenir une liste exhaustive des espèces fréquentant les lieux.

La majorité des espèces recensées a été contactée en transit ou en dehors de la zone d'étude au niveau des boisements situés à proximité directe du site, c'est-à-dire, dans un environnement plus propice à la nidification. La zone d'étude en elle-même, principalement constituée d'une friche urbaine, peut néanmoins offrir un site de nourrissage intéressant pour quelques espèces insectivores, notamment l'Hirondelle rustique.

4.3. Les mammifères

4.3.1. *Les chiroptères*

L'unique passage sur le site n'a pas permis la mise en œuvre d'une étude acoustique. L'étude s'est uniquement portée sur la recherche de potentiels sites d'hivernation et de gîtes d'élevage des jeunes.

Aucun site potentiel n'a été relevé sur le site.

4.3.2. *Bilan des enjeux chiroptères*

L'absence d'étude acoustique ne permet pas de déterminer de potentiels enjeux pour ce groupe d'espèces.

Concernant les habitats, les enjeux sont négligeables puisqu'aucun site potentiel n'a été identifié. À noter que la friche peut néanmoins être utilisée comme territoire de chasse pour ces espèces insectivores.

4.3.3. *Les mammifères terrestres*

Les données bibliographiques autour du site et le contexte dans lequel il se situe indiquent des enjeux potentiels assez faibles pour les mammifères terrestres. De ce fait, aucun protocole particulier n'a été mis en œuvre sur le site pour étudier ce groupe. Les données récoltées ont été récupérées lors d'observation aléatoire ou par l'observation de traces et indices de présence.

Aucune espèce ou trace de présence d'une espèce n'a été observée lors du passage sur le site.

4.3.4. *Bilan des enjeux mammifères terrestres*

Aucune espèce de mammifères terrestres n'a été observée sur le site. Le site ne présente pas d'enjeu particulier.

4.4. L'entomofaune

L'étude s'est portée sur ces 3 groupes d'insectes, l'objectif étant de connaître les espèces présentes sur le site et de mettre en évidence les potentialités de reproduction.

4.4.1. *Les odonates*

Aucune espèce d'odonates n'a été observée lors du passage sur le site.

4.4.2. *Les lépidoptères - rhopalocères*

Aucune espèce de lépidoptères-rhopalocères n'a été relevée lors du passage sur le site.

4.4.3. *Les orthoptères*

Aucune espèce d'orthoptères n'a été relevée lors du passage sur le site.

4.4.4. *Bilan des enjeux entomofaune*

Parmi les 3 groupes d'insectes étudiés, aucune espèce n'a été observée lors du passage sur le site malgré la présence d'une friche colonisée par une végétation herbacée. À noter que les résultats de l'étude proviennent d'un unique passage, réalisé sous des conditions météorologiques peu favorables à l'observation des insectes (vent) et tôt en saison (la période optimale pour l'observation de ce groupe étant de mai à août).

La localisation du site, en milieu urbain et à proximité directe d'infrastructures routières particulièrement fréquentées, tend à rendre la zone d'étude moins favorable à la présence d'insectes.

Ainsi, les enjeux entomofaune sur la zone d'étude sont négligeables en raison de l'absence d'individu observé.

4.5. L'herpétofaune

L'herpétofaune a été étudiée par observation visuelle uniquement. Aucune espèce n'a été observée lors du passage effectué, malgré la friche urbaine potentiellement propice aux reptiles.

De plus, les boisements situés à proximité directe du site peuvent servir de zone de migration ou d'hibernation pour les amphibiens, mais aucune espèce n'a été observée sur la zone d'étude. Ceci peut s'expliquer par la présence d'infrastructures routières particulièrement fréquentées en périphérie du site, séparant la zone d'étude des milieux boisés.

Ainsi, les enjeux pour ce groupe d'espèces sont négligeables, du fait de l'absence d'individu observé.

5. SYNTHÈSE DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES

5.1. Récapitulatif des enjeux par groupe taxonomique

Il est listé dans le tableau ci-dessous, la liste des principaux enjeux relevés sur le site, nécessitant une prise en compte pour la réalisation du projet.

Tableau 9 : Récapitulatif des enjeux par groupe taxonomique

Nom latin	Nom français	Représentativité sur le site	Saisonnalité	Habitats	Niveau d'enjeu
Zone humide					
/	/	0 ha	Toute l'année	Pelouse semi-sèche calcicole subatlantique	Aucun
Flore					
<i>Vulpia bromoides</i>	Vulpie faux-brome	Relativement bien représentée au nord du site	Été	Pelouse semi-sèche calcicole subatlantique	Modéré
Trois espèces d'orchidées inféodées aux pelouses sèches relativement bien représentées sur l'ensemble du site					
Avifaune					
4 espèces patrimoniales		En déplacement	Nidification	Pelouse semi-sèche calcicole subatlantique	Faible
Chiroptères					
Non étudié					-
Mammifères terrestres					
Pas d'enjeu particulier					Très faible
Entomofaune					
Pas d'enjeu particulier					Très faible
Amphibiens					
Pas d'enjeu particulier					Très faible
Reptiles					
Pas d'enjeu particulier					Très faible

5.2. Enjeux par habitat

Tableau 10 : Récapitulatif des enjeux par habitat

Habitat (EUNIS)	Enjeux floristiques et habitats	Enjeux faunistiques				Niveau d'enjeu global de l'habitat
		Avifaune	Mammalofaune	Entomofaune	Herpétofaune	
Pelouses calcicoles semi-sèches subatlantiques (E1.26)	<p>1 espèce patrimoniale a été observée sur cet habitat</p> <p>Habitat favorable aux orchidées</p> <p>Habitat d'intérêt communautaire prioritaire selon la directive Habitats Faune et Flore</p> <p>Enjeux floristiques et habitats modérés à forts.</p>	<p>La majorité des espèces ont été aperçues en vol, les autres étaient présentes au sein des boisements à proximité du site.</p> <p>4 espèces patrimoniales ont été observées en déplacement.</p> <p>Enjeux avifaunistiques faibles</p>	<p>Aucune espèce n'a été détectée sur le site.</p> <p>Enjeux mammalofaune négligeables</p>	<p>Aucune espèce n'a été recensée sur le site.</p> <p>Enjeux entomofaune négligeables</p>	<p>Aucune espèce n'a été observée sur le site</p> <p>Enjeux herpétofaune négligeables</p>	<p>Modéré à Fort</p>
Réseaux routiers (J4.2)	<p>Aucune espèce n'a été détectée au sein de cet habitat.</p> <p>Enjeux floristiques Négligeables</p>	<p>1 espèce patrimoniale observée en déplacement</p> <p>Enjeux avifaunistiques très faibles</p>				

5.3. Cartographie des enjeux écologiques par habitat

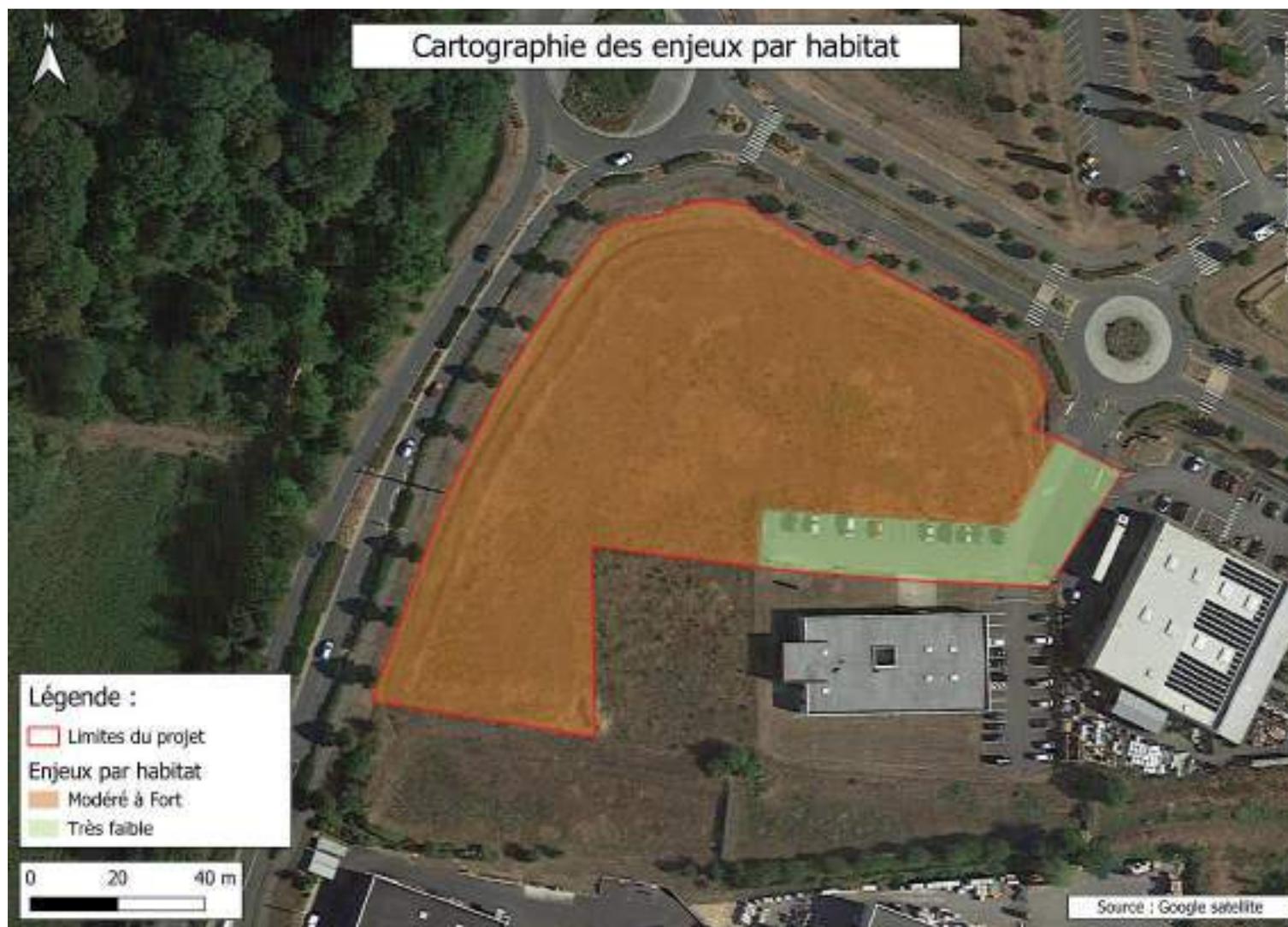


Figure 43 : Cartographie des enjeux écologiques par habitat

6. Conclusion

Les investigations de terrain réalisées en deux temps ont révélé la présence d'enjeux sur le site d'étude de Fitz-James.

Un premier passage sur le site a mis en évidence la présence d'orchidées, dépourvues de fleurs. Les secondes investigations, réalisées plus tard en saison, ont mis en évidence trois espèces d'orchidées inféodées aux pelouses sèches calcicoles. Ces espèces sont non patrimoniales et non protégées, mais particulièrement bien représentées sur le site. Les relevés floristiques ont également mis en évidence la présence d'une espèce floristique patrimoniale non protégée, la Vulpie faux-brome (*Vulpia bromoides*).

Les relevés de végétation caractérisent l'habitat du site de type « Pelouse semi sèche calcicole subatlantique ». Les enjeux étant modérés à forts, il sera nécessaire de porter une attention particulière sur cet habitat d'intérêt communautaire prioritaire d'après la Directive Habitat Faune Flore.

Concernant la faune, 4 espèces avifaunistiques patrimoniales ont été recensées, toutes en déplacement sur le site ou stationnées en dehors. Aucun enjeu particulier n'a été relevé pour les autres taxons. Ainsi, les enjeux faunistiques sont faibles.